

2014-2015

Master 1 Géographie

Spécialité Paysages Urbains : Stratégie et Médiation



Auteur : Loisemic, fotocommunity

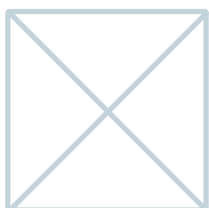
TRAJECTOIRE DES PAYSAGES URBAINS DANS LA VILLE DU MANS

Quelles sont les dynamiques des espaces verts paysagers ?

POUPLIER Marion

Sous la direction de M.
Mustapha El Hannani

Membres du jury
El Hannani/Mustapha | Enseignant chercheur
Rialland/Cécile | Enseignant chercheur



Soutenu publiquement le :
6 juillet 2015 – 15h30


université
angers

L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :
<http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/>

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



REMERCIEMENTS

Je tiens à adresser mes sincères remerciements à l'ensemble des personnes qui m'ont aidée dans la réalisation de ce mémoire.

Premièrement, j'adresse des remerciements tout particuliers à M. Mustapha El Hannani, enseignant-chercheur à l'université d'Angers, pour ses conseils et le temps qu'il m'a consacré. En sa qualité de tuteur de mémoire, il m'a guidée, orientée et encadrée afin de construire au mieux ce travail.

Je souhaite remercier M. Nicolas Landy qui a eu la gentillesse de m'accorder une interview en me fournissant des données précises sur les espaces verts manceaux et en donnant un éclairage nouveau à mon travail. J'ai été sensible également aux discours d'encouragements des personnes proches de moi, parents et amis qui m'ont soutenu tout au long de cette année de master et les remercie pour leur foi en moi, leurs échanges et nos partages de point de vue.

Enfin, je souhaite adresser tous mes remerciements à l'ensemble des personnes que j'ai pu croiser lors de ma vie professionnelle et qui ont exacerbé mon vif intérêt pour le paysage et ses composantes.

Sommaire

INTRODUCTION 1

CHAPITRE 1 – CARACTERE DE LA VILLE DU MANS..... 3

1.	Contexte géographique et paysager de la ville.....	3
1.1.	Localisation	3
1.2.	Espaces fluviaux	3
1.3.	L'unité paysagère du Mans.....	4
2.	Émergence d'une ou de plusieurs identités du Mans ?	6
2.1.	L'habitat au fil des siècles	7
2.2.	Économie mancelle	9
3.	Les divers quartiers et leurs caractéristiques	10
3.1.	La spatialité des quartiers vers la fin du XX ^{ème} siècle.....	10
3.2.	L'organisation spatiale des quartiers au XXI ^{ème} siècle.....	10

CHAPITRE 2 – LES PAYSAGES URBAINS AU TRAVERS DES ESPACES VERTS PAYSAGERS DU MANS..... 12

1.	Typologie et état des lieux des espaces verts paysagers	12
1.1.	Les espaces verts mancelaux dans leur globalité.....	12
1.2.	Les espaces verts ciblés par la problématique	13
2.	Analyse qualitative et quantitative des espaces verts paysagers au Mans	16
2.1.	Analyse qualitative.....	16
2.2.	Analyse quantitative.....	20
3.	Usage et fonction de ces espaces	21

CHAPITRE 3 - QUELLE EST REELLEMENT LA PLACE DU VEGETAL DANS L'ESPACE URBAIN DE LA VILLE DU MANS ? 24

1.	Evolution des espaces verts paysagers au Mans	24
1.1.	De l'état des lieux au constat	24
1.2.	Où est la place du végétal dans les projets urbains de modernisation du centre	25
1.3.	Quel devenir pour le végétal ?.....	29
2.	Quelles peuvent être les raisons de cette image minérale ancrée du Mans	33
2.1.	Une évolution des mentalités	33
2.2.	Une ville « contre nature » ?	34
3.	La nature en ville : les nouvelles formes de végétalisation ?	35

CONCLUSION..... 39

ANNEXES 1 / FICHES RECAPITULATIVES DES ESPACES VERTS..... 40

1. 41

ANNEXE 2 : CARTE DES JARDINS, SQUARES ET PARCS DU MANS..... 47

ANNEXE 3 : ARTICLE DU MAINE LIBRE DE SEPTEMBRE 2014

48

ANNEXE 4 : ITINERAIRE DU BOULEVARD NATURE

49

SOURCE : OFFICE DE TOURISME DU MANS

49

BIBLIOGRAPHIE..... 50

1.	Articles et ouvrages :	50
2.	Pages internet :	51
3.	Pages internet :	51

TABLE DES ILLUSTRATIONS..... 55

TABLE DES TABLEAUX..... 56

Introduction

Depuis quelques années, la ville est soumise à des pressions foncières, économiques, financières et démographiques importantes. Ainsi, elle s'anthropise, s'urbanise et s'artificialise délaissant trop souvent les espaces verts paysagers, pourtant indispensables à l'harmonie des paysages urbains. De multiples études ne tarissent pas d'éloges sur les bienfaits environnementaux, esthétiques, socio-culturels et économiques des espaces verts. En effet, ces derniers représentent un havre de paix au milieu de la ville fourmillante aux nuisances de toute sorte. L'attractivité des villes-vertes démontre bien l'importance significative des espaces verts pour la population. Ainsi, la demande sociale, voire politique, est croissante en matière d'aménagement paysager au sein des agglomérations. La population émet la volonté d'évoluer parmi des jardins et parcs agrémentés d'arbres d'alignement, de massifs d'accompagnement, des forêts (...), en soit des espaces verts paysagers ! Ces touches de verdure sont décrites comme un "petit coin de nature" par Emmanuel Boutefeu appuyant la volonté et le besoin des habitants d'avoir un cadre de vie composé de jardins et parcs publics. Certains auteurs décrivent les villes vertes comme des cités-jardins (Ebenez Howard), des cités-parcs (Jean-Claude Nicolas Forestier) ou des cités radieuses (Le Corbusier). Ces termes idylliques décrivent bien des espaces verts paysagers utopiques.

Les espaces verts paysagers en milieu urbain constituent un sujet qui me passionne. J'ai donc souhaité orienter mon travail sur « les trajectoires des paysages urbains dans la ville du Mans », ville dont je suis originaire.

Je réalise mes études sur Angers, ville verte de renommée. Ainsi, je me suis posé la question de l'image de ma ville natale. Effectivement, Le Mans donne depuis longtemps une image de ville minérale, mais cette représentation est-elle justifiée ? Afin d'approfondir le sujet, j'ai choisi de travailler sur la problématique suivante : Quelles sont les dynamiques des espaces verts paysagers ?

La notion d'espace vert paysager appartient essentiellement au vocabulaire de l'urbanisme paysager. Dans les villes, l'espace vert désigne des terrains non bâtis, végétalisés ou arborés, boisés ou agricoles. La circulaire du 22 février 1973 définit les espaces verts de manière élargie : « les parcs, jardins, squares, les plantations d'alignement et les arbres d'ornement, de même que les bois ou les forêts, les espaces naturels et ruraux périurbains sont considérés comme des espaces verts. » Je centralise néanmoins mon sujet sur les espaces verts paysagers en ciblant les jardins, squares et parcs publics. Ce travail a pour finalité de démontrer quelles sont les dynamiques passées, présentes et futures des espaces verts manceaux. Cet objectif permettra de répondre à une question sous-jacente : Le Mans est-elle véritablement une ville minéralisée ?

Je réponds à la problématique ciblée à l'aide de trois parties distinctes. Dans un premier temps, j'évoque le contexte géographique et paysager de la ville afin de resituer le lieu de ma problématique. Puis, je brosse un portrait historique et spatial de la ville grâce aux diverses évolutions des habitats. Cette partie permettra de développer le caractère général du Mans pour ensuite s'affiner vers les espaces verts. Ma seconde partie s'articule autour des paysages urbains au travers des espaces verts paysagers du Mans. Ainsi, je dresse une typologie, un état des lieux et une analyse qualitative et quantitative des jardins et parcs.

J'évoque par la suite, les usages et les fonctions de ces espaces afin d'obtenir un inventaire des dynamiques des espaces verts paysagers manceaux. Enfin, la dernière partie s'articule autour d'une question : quelle est réellement la place du végétal dans l'espace urbain de la ville du Mans ? Cette partie relève l'évolution des espaces verts manceaux et les diverses raisons pour lesquelles l'image minérale du Mans reste dans les mentalités. J'évoque pour conclure les nouvelles formes de végétalisation engendrées par la nature en ville, qui, appliquées au Mans donnent un souffle nouveau aux dynamiques futures du végétal.

En somme, les espaces verts manceaux seront traités de façon multiscalaire et selon plusieurs angles afin d'arguer les différentes dynamiques du végétal dans la ville.

Chapitre 1 – Caractère de la ville du Mans

1. Contexte géographique et paysager de la ville

1.1. Localisation

Carte d'identité du Mans :

- Situé dans l'Ouest de la France
- Région : Pays de la Loire
- Département : Sarthe
- Superficie : 5 281 hectares
- Surnoms métaphoriques : la capitale du sport, la ville à avoir l'électricité et la Nuit des Chimères, la ville au quartier des Tanneries.



Photo 1 : Carte de la Sarthe

Source : Tourisme en Sarthe, retravaillé

1.2. Espaces fluviaux

L'espace fluvial dans la ville fait partie de l'identité mancelle ; la Sarthe est la rivière éponyme de son département. La ville s'est structurée selon deux axes bleus, rivières qui traversent Le Mans : Sarthe (Nord-Sud), la plus importante et l'Huisne (Est-Ouest). On compte également deux cours d'eau avec à l'Est, le ruisseau de Chaumard et au Sud, le Roule-Crottes. À noter que l'Huisne est le réservoir d'eau potable de la ville.

On connaît, de tout temps, les rivières du Mans. Ces deux espaces fluviaux servaient à transporter des marchandises pour le commerce interdépartemental, car la Sarthe était entièrement navigable au cours du XIX^{ème} siècle, ce qui lui faisait revêtir un aspect de « ville industrielle ». Remarquons que la Sarthe était plus utilisée pour la navigation que l'Huisne. Cela est dû à la position stratégique de la Sarthe qui coule en contrebas de la vieille ville, ce qui a permis de développement rapidement des infrastructures qu'ils s'agissent de ponts, de quais et des différents ports installés au fil des siècles.

Aujourd'hui, les infrastructures routières et notamment ferroviaires remplacent l'ancien usage des deux rivières mancelles. Les berges de la Sarthe ont été témoins du quartier des Tanneries qui laisse place aujourd'hui aux promenades au bord de l'eau.

Le port est construit vers 1840 en aval de la rive droite de la Sarthe. A l'époque, il est construit sur le terrain du moulin de Richedoué qui était un lieu de rassemblement économique des manceaux. Au début, le port ne possède pas une grande renommée comparée aux ports d'Arnage et d'Allonnes (communes appartenant aujourd'hui à Le Mans Métropole), plus commerçants. L'atout principal de ce port manceau sera l'approvisionnement et le déplacement dans le département de matières premières et de matériaux divers. Le port reste attractif jusqu'en 1857 au moment de la naissance des chemins de fer manceaux. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, le port est abandonné puis fermé à toute navigation. Il sera cependant rouvert vers 1975. En tant que port de plaisance pour les « bateaux-mouches » manceaux, puis fermé quinze années après. Aujourd'hui, c'est un petit port de plaisance dénué de toute fonction économique.

1.3. L'unité paysagère du Mans

Le Mans possède un cadre paysager très hétérogène qui s'inclut dans les treize unités paysagères de Sarthe.

Voici une liste des diverses unités selon l'Atlas des paysages :

- N°1 : Bocage du massif ancien
- N°2 : Paysages contrastés de l'Ouest
- N°3 : Paysages bocagers en mutation
- N°4 : Vallée du loir
- N°5 : Béloinois
- N°6 : Sables et conifères
- N°7 : Plateau de grandes cultures
- N°8 : Perche sarthois
- N°9 : Entre bocage et grandes cultures
- N°10 : Plaine agricole du Nord
- N°11 : Bocage et forêt de Perseigne
- N°12 : Vallée de la Sarthe

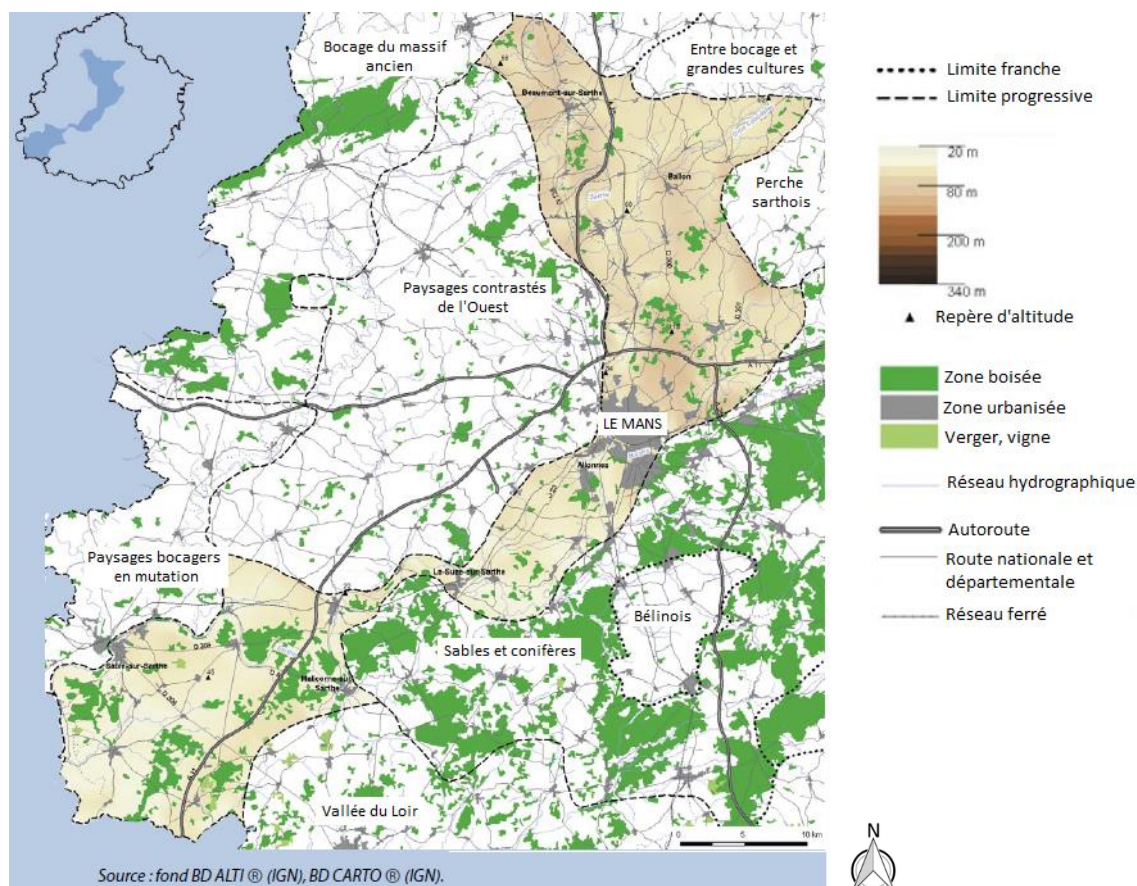


Photo 2 : Carte de l'unité paysagère 12 de la Sarthe

Le Mans fait partie donc de l'unité paysagère de la vallée de la Sarthe. Cette unité paysagère est complexe de par les différentes sous-unités qui la caractérisent. Elle est relativement hétérogène, cela complexifie donc la lecture du paysage. En effet, des éléments marquants (infrastructures, zones d'activité, bâti, peupleraies...) entraînent une certaine incohérence du paysage. L'unité paysagère présente des limites très progressives et se définit par une succession de séquences paysagères distinctes. Ces séquences s'imprègnent des caractéristiques des unités paysagères limitrophes de la Vallée de la Sarthe

1.3.1. L'eau comme dénominateur commun

La Sarthe, l'Huisne et l'Orne saosnoise ont creusé leurs vallées en façonnant les paysages. Ces trois vallées forment un espace délimité par l'ensemble des reliefs qui l'enveloppent. L'unité présente donc une certaine horizontalité des paysages. Cependant, certains lieux offrent un panorama depuis les coteaux de la Sarthe au Nord de Beaumont-sur-Sarthe, aux abords de Sablé-sur-Sarthe, depuis les contreforts du plateau de Sargé vers la Sarthe et l'Huisne... Ainsi, la monotonie est rompue par certains éléments :

- les coteaux abrupts dans les vallées de la Sarthe et de l'Huisne.
- quelques buttes qui animent ponctuellement le relief (butte de Ballon avec le donjon médiéval).

Le paysage des vallées a une image végétale fortement liée à l'eau. Dans un premier temps, les peupleraies ponctuent le cours des rivières et expriment le caractère humide de ces espaces. La présence d'alignements de peupliers augmente vers le Sud au niveau de la vallée de l'Orne saosnoise. En second lieu, les prairies parfois entourées de haies bocagères rompent avec l'image agricole des champs cultivés. De plus, les zones humides sont bordées de nombreux fossés avec une végétation spécifique (roseaux, carex, mais aussi saules, frênes, peupliers).

Ainsi, les paysages de la Vallée de la Sarthe sont façonnés par la présence de l'eau.

1.3.2. Des paysages fortement anthropisés

a) Un réseau de communication dense

Au Mans, au début du XIX^{ème} siècle, les deux rivières ont été des axes commerciaux privilégiés. De plus, le relief monotone est favorable à la construction des premières voies romaines et le "grand chemin mansais" du XVIII^{ème} siècle jusqu'aux actuelles autoroutes A28, A11.

Ces infrastructures ont un impact visuel majeur et favorisent la connaissance des paysages. En effet, des personnes empruntent ces routes qui forment donc une sorte de « vitrine ». Ainsi, le public peut découvrir une portion du territoire par ces infrastructures. De plus, certains sites emblématiques sont promus grâce à des panneaux illustrés le long des autoroutes (sites de Ballon et de l'Abbaye de Solesmes, par exemple).

b) Des espaces propices aux activités

Entre les XVI^{ème} et XIX^{ème} siècles, les industries traditionnelles se multiplient le long des plus grandes rivières. Des bâtiments (forges, fonderies, moulins...) marquent encore les paysages aujourd'hui. Les infrastructures routières et l'accessibilité du Mans déterminent les sites pour l'implantation des activités. En raison de la centralité du Mans, cette ville est bien pourvue en zones d'activité au niveau de la périphérie mancelle. De plus, les routes secondaires permettent la diffusion du tissu d'activité. Cela entraîne une banalisation des paysages perçus depuis les voies de communication.

c) Une forte concentration du bâti

La réputation du Mans comme une ville ouvrière s'étend à la Vallée de la Sarthe. L'importante ressource en eau a favorisé la multiplication du bâti agricole dispersé. Ainsi, certains bourgs concentrant les activités ont connu un essor important dès le XIX^{ème} siècle (Le Mans, la Suze-sur-Sarthe...). Ils se succèdent selon plusieurs modes d'implantation : dominant la rivière depuis une butte (Ballon), sur un coteau d'un seul côté de la rivière (Roëzé-sur-Sarthe), des deux côtés de la rivière (Sablé-sur-Sarthe)...

Actuellement, le bâti dispersé à vocation d'habitation se multiplie. De nombreux bourgs de l'unité paysagère connaissent un important développement urbain. Cela prend la forme de "nappes pavillonnaires" ou de zones d'habitat collectif. Ces phénomènes sont importants notamment à proximité du Mans (Allonnes). Cette urbanisation est typique des opérations des années 1960-1970 et rares sont les grands ensembles collectifs récents. Les aménagements paysagers sont encore insuffisants pour structurer ces espaces et en améliorer l'aspect (bacs de fleurs et arbres de faible développement).

d) Des sous unités paysagères identifiables

L'unité paysagère du Mans est complexe et hétérogène. Elle se compose de quatre sous-unités :

- Des références paysagères aux unités limitrophes qui concernent les pratiques agricoles, la trame arborée et les matériaux traditionnels de construction.
- Les paysages arborés du plateau de Sargé, c'est un plateau vallonné entre la Sarthe et l'Huisne.
- Le bocage du "Haut Anjou" est constitué des plateaux bocagers du Nord du Maine et Loire.
- Quelques sites remarquables comme la butte de Ballon (XII^{ème} siècle), le site de l'Abbaye de Solesmes, Parcé-sur-Sarthe (maisons anciennes, fortifications au-dessus de la Sarthe).

2. Émergence d'une ou de plusieurs identités du Mans ?

La ville actuelle du Mans est implantée au niveau du plateau de Sargé et s'étend dans les vallées de la Sarthe et de l'Huisne. Cette forme est la résultante de diverses phases de croissance et de restructuration urbaines depuis sa création. Certaines périodes ont laissé des empreintes qui marquent encore aujourd'hui les paysages urbains manceaux.

Lorsque plusieurs auteurs évoquent la ville du Mans ; c'est à l'aide de termes récurrents. Que ce soit Maurice Hérin, Claude Moindrot, Pascal Blondeau, Arnaud Gasnier, Chassagne Serge ou encore Guichonnet Paul, tous se mettent en accord sur un point : Le Mans est une « ville moyenne provinciale à la croisée de voies naturelles », « sites de confluence offrant une position de défense », une ancienne « ville rouge » de par la couleur particulière de son enceinte gallo-romaine, en partie conservée, datant du III^e siècle. D'autres la décrivent comme une « ville née il y a bien longtemps » J. Biarne. Mais en effet, Le Mans est une ville d'histoire labellisée Ville d'art et d'histoire en 2009.

2.1. L'habitat au fil des siècles

2.1.1. De l'époque celtique au Moyen Age

A l'époque celtique, Le Mans était nommée Vindunum. Cela signifiait « colline blanche fortifiée » du fait de sa position stratégique surélevée. Aujourd'hui, ces restes sont les prémices du Vieux Mans. Le premier essor de la cité date des II – III^{ème} siècles ap. J-C, elle couvre alors plus de 100 hectares en rive gauche de la Sarthe. Cela correspond en effet aux plus anciens quartiers de la ville actuelle. On retrouve dans les rues actuelles le tracé des voies romaines. En effet, l'actuelle rue des Chanoines correspond approximativement au cardo-romano (axe principal de Vindunum).

A la fin du III^{ème} siècle, l'invasion des Alamans et des Francs entraînent la construction d'une enceinte de 1 280m de périmètre et enserme un espace de 8 hectares. « Cette muraille gallo-romaine du Mans [...] est la mieux conservée et la plus belle d'Europe, dit-on » selon Laurent Desprez et Francois Moussier dans le JT Le Mans Soir. Cela est devenu une image emblématique des paysages manceaux.

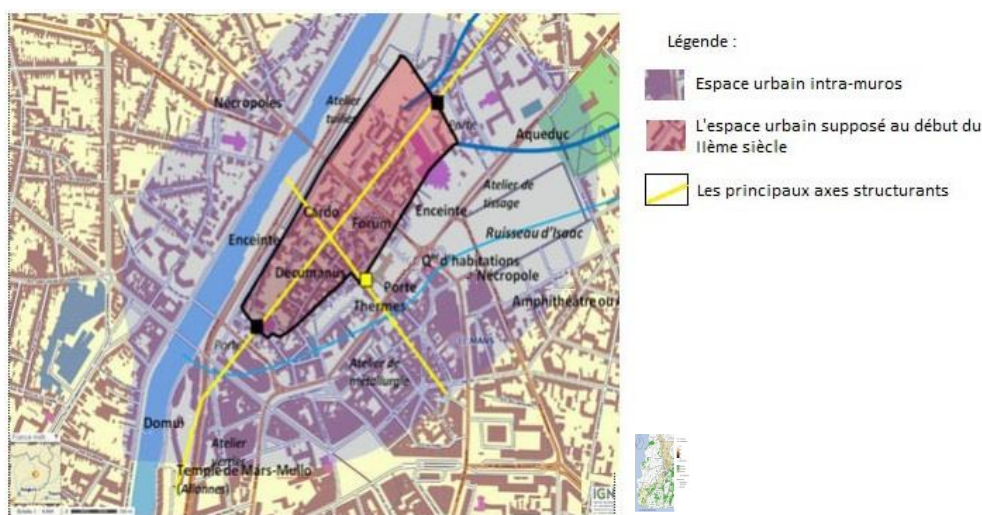


Photo 3 : Le plan de Vindunum au milieu du I^{er} siècle après J-C - Source : Internet

2.1.2. Du Moyen Age à la Renaissance

L'avènement du christianisme à partir du IV^{ème} – VI^{ème} siècle ouvre une « belle époque » marquée par les débuts de la construction d'une nouvelle cathédrale intra-muros : l'ecclisia mater. Cela entraîne aussi la construction des principaux édifices religieux : église de la Couture, église Notre-Dame-du-Pré... Le tracé des rues du Vieux Mans date en grande majorité de cette époque. Puis, au XII^{ème} siècle, Vindunum devient définitivement Le Mans. Les maisons à pans de bois (XIV^{ème}-XVI^{ème} siècles) et les hôtels particuliers (XV^{ème}-XVI^{ème} siècles) qui sont typiques de la vieille ville sont les témoins du dynamisme économique de cette époque.



Photo 4 et 5 : Les rues du Vieux Mans et les maisons à pans de bois

2.1.3. Du XVIII^{ème} au XIX^{ème} siècle

De Colbert à Necker, Le Mans devient une « ville de fabrique » portée par le « cycle de la prospérité de l'étamine » comme l'exprime François Dornic. La ville atteint un stade mono-industriel : 85% des actifs manceaux en 1764 vivent de cette production de laine. Mais le rayonnement rural de cette activité industrielle empêche la croissance démographique.

Jusqu'à la Révolution, deux villes coexistent, toujours selon François Dornic :

- ⇒ "Celle avec son nouveau quartier d'hôtels et de couvents au nord-Est de la vieille ville
- ⇒ Celle du profit et des tensions sociales marquée par la grève de 1749 et le chômage de 1788"

En 1848, l'agglomération mancelle est choisie pour la ligne de chemin de fer Paris-Rennes. Ce nouvel aménagement relance l'économie locale. Le Mans devient une ville ouvrière. Les quartiers artisanaux et industriels acquièrent leur forme quasi-définitive. Les quais de la Sarthe sont aménagés en lien avec la navigation au début du XIX^{ème} siècle. Les jardins du centre-ville du Mans sont plantés (promenade des Jacobins, parc de Tessé, jardin d'Horticulture, jardins sur les berges de la Sarthe...) à cette époque. Le tunnel, image mancelle forte, est creusé dans les années 1870.

2.1.4. XX^{ème} siècle

Les paysages urbains manceaux connaissent une forte accélération de leurs transformations au cours de ce siècle. Jusqu'en 1936, il y a une première poussée industrielle et la ville se partage en trois zones distinctes selon Jean Gouhier dans *Naissance d'une grande cité : Le Mans au milieu du XX^{ème} siècle*.

- ⇒ « La population [...] s'entasse dans les taudis du 'Vieux Mans' médiéval ou
- ⇒ se desserre en quartiers sururbains avec leurs vastes jardins et leurs maisons mancelles [...].
- ⇒ Tandis que d'autres s'amorcent dans une grande banlieue formée de noyaux d'habitat isolé. »

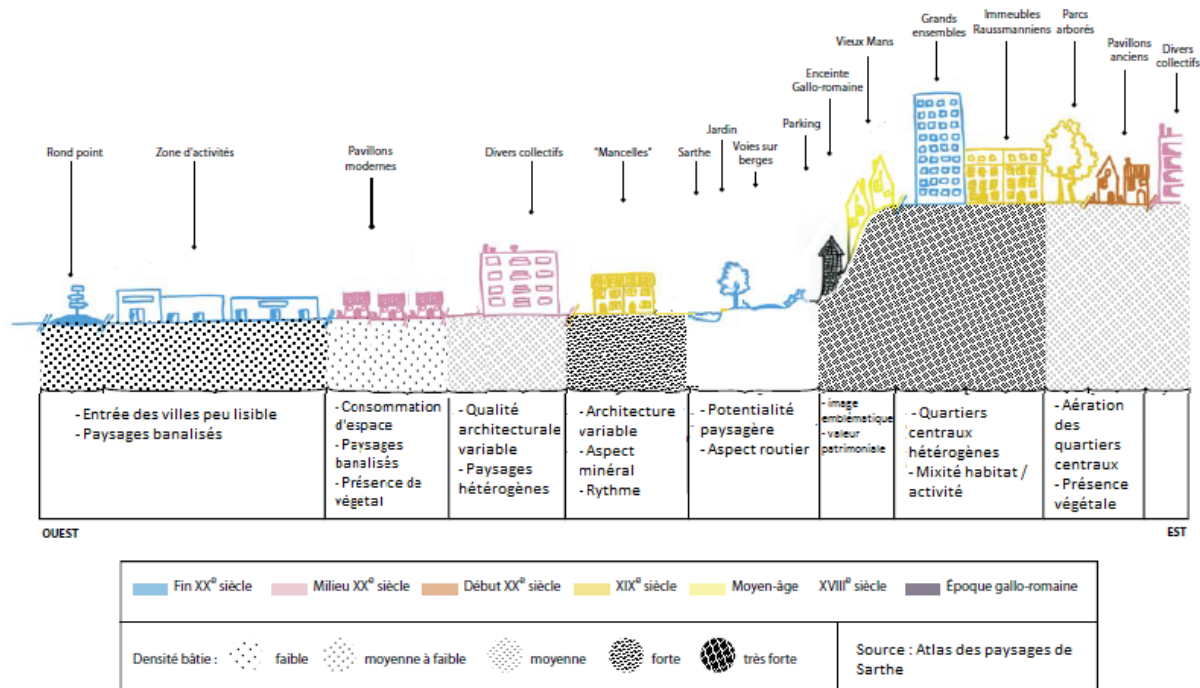


Photo 6 : Coupe schématique du Mans
(Source : Atlas des paysages, retravaillé)

Vers les années 1960 – 1980, le Mans est confronté à l'apparition de nouvelles zones d'activité (industrielles et/ou commerciales) en périphérie, de lotissements constituant une trame quasi-continue entre le Mans et ses communes limitrophes, de friches urbaines et à la réalisation du tramway. La ville présente alors une extension des zones commerciales périurbaines Nord / Sud ce qui la rend économiquement attractive. Des œuvres d'art monumentales sur les ronds-points deviennent les nouvelles images emblématiques de la ville du Mans.

2.2. Économie mancelle

Dès le début du XIX^{ème} siècle, la ville n'était pas très attractive dues à une agriculture et des industries artisanales locales :

- ⇒ industries de transformation basées sur des matières brutes importées
- ⇒ industries basées sur les productions agricoles locales

Cependant, le Mans est aux confins des voies de communication (transport routier et fluvial). Selon Jean Gouhier et Paul Guichonnet, c'est la création des chemins de fer (ligne Paris-Brest en 1854) qui donnent un essor de l'économie locale. La région qui entoure Le Mans est destinée à l'agriculture malgré quelques industries qui se développent.

On pourrait dire que le Mans possède plusieurs identités à la fois architecturale et au niveau de l'eau. En effet, le Mans du XIX^{ème} siècle s'étend autour de la cathédrale du VI^{ème} siècle, figure emblématique. Le Vieux Mans est caractéristique de par ses maisons basses appelées mancelles qui s'agencent des deux côtés des rues sinueuses et pavées. Ces maisons possèdent une image populaire pour les habitants qui renforce le caractère de ville ouvrière du Mans. Ainsi, au vu des diverses périodes de constructions de l'habitat du Mans et de son économie; on peut dire que si la ville possède une identité alors celle-ci est architecturale. Le Vieux Mans est un bijou architectural qui représente la ville. Seulement, la ville contemporaine a vu son identité architecturale s'amoinrir au fur et à mesure des réhabilitations ou des réaménagements et perd donc de son charme. Ensuite, le Mans s'est agencé autour des confluences de la Sarthe et de l'Huisne. Ainsi, ces deux rivières font aussi partie de l'identité du Mans. L'eau est un élément important du Mans qui a vu émerger la ville.



Photo 7 : Vue ancienne de la place des Jacobins - Photo 8 : Vue de la place des Jacobins contemporaine

Source : Internet

3. Les divers quartiers et leurs caractéristiques

3.1. La spatialité des quartiers vers la fin du XX^{ème} siècle

Selon les études de Maurice Hérin et d'Arnaud Gasnier, on peut dire que le Mans associe successivement les « tissus populaires intermédiaires », les « concentrations ouvrières » et les « tissus pavillonnaires récents » entre les années 1948 à 1975. Toujours selon leur écrit, Le Mans s'articulerait autour de deux axes Nord-Sud (forte densité de petits commerces et d'espaces de bureaux) et Ouest-Est (quartiers de logements (individuels ou collectifs) et de commerces sur voirie traditionnelle ainsi que la préfecture.

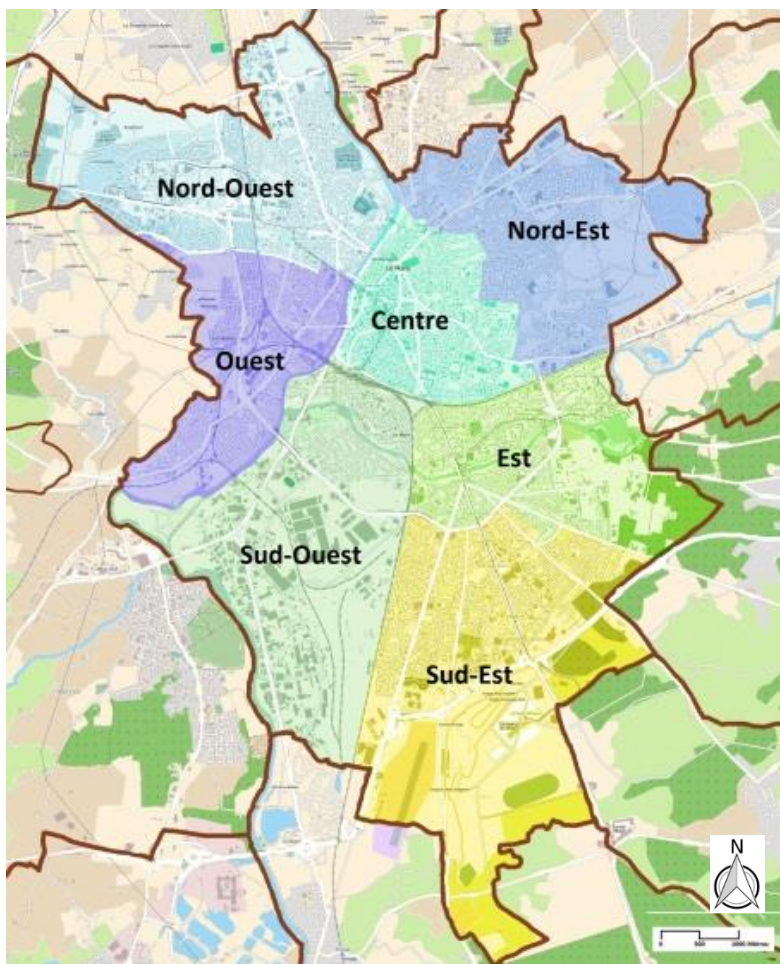
La ville du XIX^{ème} siècle s'étend autour de la cathédrale formant le noyau historique du Vieux Mans. Cela traduit une reconquête du centre urbain associant des parcelles ouvrières et des « secteurs résidentiels » qui apparaissent vers les années 1948. Depuis les années 1920 à aujourd'hui, la charte architecturale du Mans devient variée, soit dans les nouveaux quartiers, soit dans les anciens quartiers restructurés. C'est le cas de l'opération de la "percée centrale" dans les années 1960 où des bâtiments anciens et immeubles récents ont été réhabilités sur environ 6 hectares. Le développement de la maison individuelle est une constante de l'urbanisation mancelle dite de « tissus pavillonnaires récents ». Ces constats donnent un caractère identitaire au Mans selon Maurice Hérin. En s'éloignant du centre, des deux côtés de la rue Nationale (ancienne route commerciale), on trouve des tissus ouvriers avec quelques zones rénovées. Au niveau de la rive droite de la Sarthe, il y a un contraste entre les quais résidentiels et habitats populaires.

3.2. L'organisation spatiale des quartiers au XXI^{ème} siècle

Selon un dossier de l'INSEE, des études réalisées entre 1990 et 1999 ont permis de regrouper les quartiers manceaux (IRIS 2000). Cela a été basé sur des critères du statut d'occupation du logement, de la composition par âge, de l'activité, de la taille, de la catégorie socioprofessionnelle ou de la mobilité des ménages. Ainsi en reprenant ces études, si l'on devait cartographier les quartiers du Mans, nous pourrions faire une répartition de sept secteurs. Chaque secteur contient une douzaine de quartiers aux toponymies diverses, mais parfois aux caractéristiques identiques. Le découpage entre les secteurs, même entre les quartiers eux-mêmes est assez inéquitable.

Photo 9 : Carte des quartiers manceaux

Source : personnelle



- ⇒ **Secteur Nord-Ouest** : Ce secteur, le plus au Nord de la ville, est en plein développement malgré un manque de centralisation. Les quartiers qui le constituent sont assez éloignés les uns des autres. Il est constitué majoritairement du quartier de l'université. C'est un quartier avec près de 1 000 étudiants qui vivent en foyer ou résidence universitaire. Les autres habitants sont souvent des ménages avec enfants vivant en maisons individuelles ou appartements.
- ⇒ **Secteur Nord-Est** : Ce secteur hétérogène est situé sur les hauteurs de la ville et s'achève sur les bords de la Sarthe. Il y a une distinction des types de logements. Dans un premier temps, les hauts plateaux ont des quartiers résidentiels des années 1970, en contre-bas, on trouve des barres HLM puis près de la Sarthe, il y a les anciennes maisons. Ces quartiers sont les plus autonomes et où les commerces sont présents. La population est majoritairement représentée par une tranche d'âge de 25 à 59 ans.
- ⇒ **Secteur Centre** : Cet espace regroupe la vieille ville et la plupart des édifices marquants du Mans. Il est composé des quartiers du centre-ville qui attirent les jeunes adultes, mais aussi les retraités. La population de ces quartiers inclut beaucoup de nouveaux arrivants et de cadres, de commerçants, de professions libérales et d'étudiants. Ce secteur a été agrandi pour atteindre la gare Nord.
- ⇒ **Secteur Sud-Ouest** : C'est le plus grand secteur de la ville. Cet espace est un secteur économique majeur de la ville grâce à ses ZAC. Afin de diversifier son paysage, certains quartiers résidentiels ou tertiaires ont été rajoutés. Le secteur Sud-Ouest possède ACI (ancienne Usine Renault du Mans), historiquement importante pour la ville et son identité de ville "anciennement industrielle".
- ⇒ **Secteur Sud-Est** : C'est le plus vaste et le plus peuplé du Mans. Ces quartiers sont un peu excentrés. Les logements sont constitués principalement d'immeubles collectifs relativement anciens (avant 1968) ou construits entre 1975 et 1990. L'habitat est diversifié entre maisons individuelles et immeubles collectifs. Cependant, la population a nettement diminué de 1990 à 1999. La population est relativement jeune (moins de 15 ans). Le taux de chômage y est plus élevé que la moyenne avec une forte présence d'ouvriers ou employés.
- ⇒ **Secteur Est** : C'est un secteur assez petit et homogène, au caractère assez historique avec de nombreuses anciennes habitations ouvrières, des restes de la "grande époque ferroviaire". Sur les bords de l'Huisne, le paysage change : immeubles récemment bâtis, maisons anciennes ou parcs boisés et forte présence de maisons individuelles. La population est représentée majoritairement par des personnes âgées de plus de 60 ans. Les étudiants sont peu nombreux. Cependant, toutes les autres catégories socioprofessionnelles y sont représentées.
- ⇒ **Secteur Ouest** : C'est un quartier ancien qui a connu deux grandes vagues de constructions de 1948 à 1967 puis relancé à partir de 1990. Ce quartier est marqué par une grande présence de maisons individuelles. La Gare Sud fait partie de ce secteur.

➔ En somme, Le Mans possède des quartiers aux caractéristiques hétérogènes. Il y a un lien entre les habitats, les classes de populations et les professions. Il apparaît qu'il s'agit bien là d'un facteur essentiel de différenciation des espaces urbains ; l'inégale répartition des classes sociales dans la ville reflète et amplifie les inégalités devant le logement. Ce phénomène crée une large discontinuité entre les divers quartiers du Mans. En effet, le contraste Nord-Sud est une donnée majeure de l'espace urbain du Mans.

Chapitre 2 – Les paysages urbains au travers des espaces verts paysagers du Mans

Selon les urbanistes, le terme d'espace vert paysager signifie un espace végétalisé (parc, jardin, square...) en milieu public généralement. Le terme d'espace vert est apparu en 1925 par JCN Forestier. Ce terme a été repris au baron Haussman qui parlait d'« espace verdoyant ». La notion d'espaces verts a été attestée vers 1960 puis officialisée dans une circulaire en 1973. Ainsi, cela désigne les espaces publics urbains aménagés et non construits. Selon l'AIVF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France), nous pouvons classer les espaces verts publics en 13 catégories.

- 1- Parcs, jardins et squares,
- 2- Espaces verts d'accompagnement de voies,
- 3- Espaces verts d'accompagnement des bâtiments publics,
- 4- Espaces verts d'accompagnement des habitations,
- 5- Espaces verts d'accompagnement des établissements industriels et commerciaux,
- 6- Espaces verts des établissements sociaux et éducatifs,
- 7- Espaces verts des stades et des centres de sport,
- 8- Cimetières,
- 9- Campings, aires d'accueil, villages vacances,
- 10- Jardins familiaux, partagés,
- 11- Établissements horticoles,
- 12- Espaces naturels aménagés,
- 13- Arbres d'alignements formes architecturées et libres.

Afin de clarifier le terme d'espaces verts paysagers traité dans cet ouvrage, je tiens à spécifier que je ne prends en compte que la catégorie 1. contenant les parcs, jardins et squares.

Dans ce chapitre, nous établissons une typologie ainsi qu'un état des lieux des espaces verts paysagers ciblés sur la commune du Mans. Nous effectuons ensuite une analyse afin d'évaluer la qualité et la quantité de ces espaces. Ce chapitre est clôturé par les usages et les fonctions représentées par ces espaces verts.

1. Typologie et état des lieux des espaces verts paysagers

En premier lieu, dans cette partie, j'évoque l'ensemble des atouts des espaces verts manceaux au sens large allant de l'urbain au rural. Cette étape est succincte, mais permet de recadrer Le Mans dans un aspect plus général, moins restrictif que le sujet de ce mémoire. En second lieu, je dresse un portrait des jardins, squares et parcs du Mans à l'aide d'une typologie qui nous sert à répondre à la problématique principale de ce travail. Dans un objectif de clarté, des fiches ont été réalisées sur chaque espaces verts évoqués, confère annexe 1.

1.1. Les espaces verts manceaux dans leur globalité

Selon diverses sources et écrits, Le Mans possède un patrimoine végétal intéressant. Afin de corroborer ces dires, nous pouvons évoquer plusieurs faits.

- En 2003, Le Mans a été élue deuxième ville la plus « verte » de France, après Nantes. « La ville verte est un espace hybride, entre la ville minérale et la ville-jardin » selon Emmanuel Boutefeu. Cela semblerait signifier que Le Mans est une ville avec un cadre paysager agréable.

- Soulignons que Le Mans est une ville avec trois fleurs attribuées par le Conseil National de France au concours des villes et villages fleuris.

- Le Mans possède 8 000 ha d'espaces naturels publics ou privés.

Le Mans semblerait inscrit dans un écrin de verdure avec la forêt à proximité immédiate avec les bois de Changé, le parc de l'abbaye de l'Épau et « l'Arche de la nature ». Le Mans peut également s'enorgueillir d'avoir des promenades, parcs et jardins manceaux du XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle, dont certains sont inscrits ou classés Monument Historiques. La fin du XX^{ème} siècle a laissé ses jardins au pied de l'enceinte romaine et autour de l'église du Pré. Le XXI^{ème} siècle nous invite à découvrir le parc Théodore-Monod notamment. Répartis sur toute l'agglomération, ces parcs et jardins publics invitent à découvrir différentes atmosphères : jardin à la française, à l'anglaise, jardin médiéval, parc de loisir...

Voici le détail chiffré des zones naturelles selon le dossier de presse Le Mans – ville nature – 2013 :

- ⇒ 334 hectares d'espaces de loisirs et de nature dont :
 - ⇒ 55 ha de parcs et jardins publics, 50 ha d'accompagnement de voirie, 55 ha d'espaces extérieurs de bâtiments et établissements communaux, 51 hectares d'espaces naturels aménagés (bois, prairies, zones humides),
 - ⇒ 98 ha d'équipements sportifs extérieurs et leurs espaces d'accompagnement,
 - ⇒ 25 ha de cimetières,
- ⇒ 1 centre horticole (5 ha),
- ⇒ 2 rivières : l'Huisne et la Sarthe,
- ⇒ 2 lignes de tram avec une surface engazonnée ponctuée de quelques arbres plantés le long du tracé.

Selon la synthèse du budget de la ville parue en 2015, la ville serait passée à 62 hectares de parcs et jardins publics.

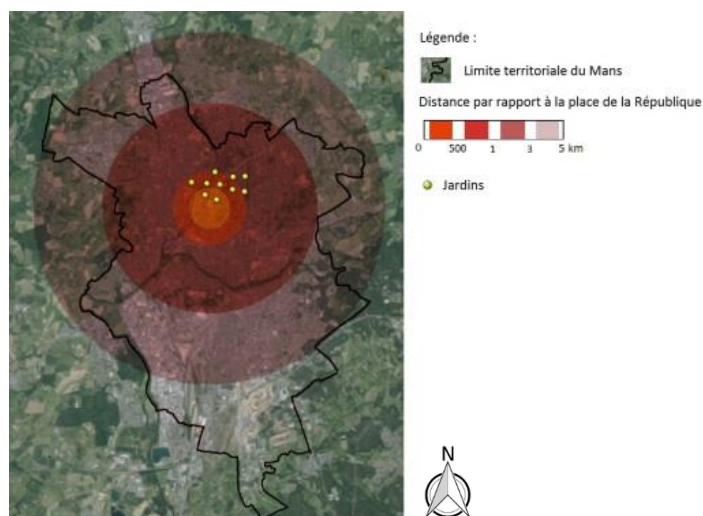
1.2. Les espaces verts ciblés par la problématique

La partie qui suit se centralise sur les seuls jardins, squares et parcs publics manceaux. Ainsi, afin de clarifier la lecture de cet état des lieux, j'ai effectué une typologie entre les jardins / squares et les parcs (confère annexe 1 et 2). J'ai décidé de rassembler les squares avec les jardins dans une seule catégorie. Effectivement, selon la définition du petit Robert, un square est un « petit jardin public généralement entouré d'une grille et aménagé au milieu d'une place. ».

1.2.1. Les jardins et squares :

Une étude multi-échelles nous permet une analyse plus fine de la répartition géographique des jardins et squares. Ainsi, à une échelle au niveau de la ville, nous remarquons que les jardins sont exclusivement répartis dans le quartier centre. En effet, comme nous pouvons l'observer sur la carte ci-après, la majorité des jardins publics sont dans un rayon de moins d'un 1,5 km de la place de la République, soit du centre-ville. Ainsi, le quartier Centre regroupe un ensemble de jardins et/ou squares très proches les uns des autres formant un poumon de verdure.

Outre, cette répartition très centralisée, nous pouvons remarquer qu'il y a une forte concentration des jardins. Les jardins sont tous très proches les uns des autres formant un axe vert. Par exemple, les jardins de la Gourdaïne et des Tanneries forment une trame verte qui se continue avec le square du Bicentenaire.



À une échelle plus réduite, c'est-à-dire à l'échelle du quartier, les jardins sont répartis majoritairement dans la Cité Plantagenêt, le cœur historique du Mans. En effet, le point central des cercles est situé sur la place de la République. Or la majorité des parcs est à une distance entre 250 – 1 500 mètres en direction du Nord, là où se situe la vieille ville. Ainsi, le principal cachet des jardins publics manceaux réside dans la Cité Plantagenêt bijou végétal et architectural. Nous pouvons constater que dans le quartier Centre, le centre-ville contemporain est principalement centré sur la place de la République et ses rues adjacentes. Cette place a été rénovée vers 2007 afin de réintroduire le tramway (qui avait été démantelé en 1947) Le végétal a ainsi perdu sa place à l'occasion de la restructuration de la place de la République. En effet, seuls des arbres plantés en bacs ont été installés. Le sous-quartier de la République n'est donc pas très végétalisé malgré la forte concentration d'activités entraînant une fréquentation importante des lieux. En effet, ce sous-quartier ne contient pas de jardins publics seulement quelques arbres plantés et bacs de fleurs occasionnels. Mais il bénéficie des zones vertes créées par les jardins publics dans les sous-quartiers anciens.



1.2.2. Les parcs :

Dans un premier temps, je n'ai pas pris en compte deux parcs qui sont constitués d'une pelouse avec seulement quelques tables de pique-nique. Ces parcs ont une petite superficie et sont simplement des aires de repos sans travail d'aménagements paysagers réels (parc Martin-Luther-King, parc des Gentianes).

Dans un second temps, a contrario des jardins manceaux, la répartition des parcs est moins concentrée. Les parcs sont répartis pour la majeure partie dans la moitié Nord du Mans. Nous pouvons tenter d'expliquer cela cette répartition grâce aux habitats. En effet, la partie Sud du Mans est plus industrialisée ainsi la part des habitations est réduite. La demande sociale de parcs est donc quasi inexistante. D'autres parts, sur les onze parcs, six se trouvent dans la tranche 1 - 3 kilomètres de la place de la République. Les habitants n'ont ainsi pas à aller trop loin pour pouvoir trouver un espace de verdure.

Ces parcs sont d'une superficie, d'un type d'aménagement et d'année de création différents. Cela entraine une certaine diversité et permet de contribuer à satisfaire l'ensemble de la population. Les parcs peuvent être historiques, de promenade ou d'aire de jeux. Ils ont donc une qualité paysagère certaine pour l'ensemble. Malgré cela, il y a beaucoup de parcs qui restent dans un style de création assez simpliste, pelouse arborée avec jeux et quelques massifs.

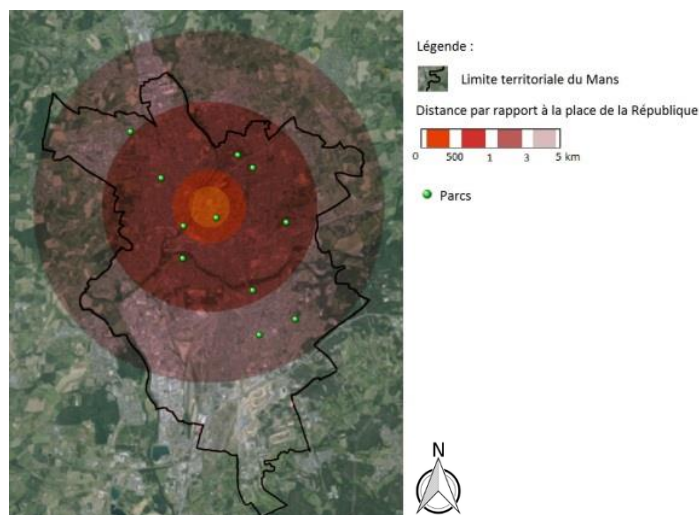


Photo 12 : Carte des parcs avec les distances

Source : personnelle

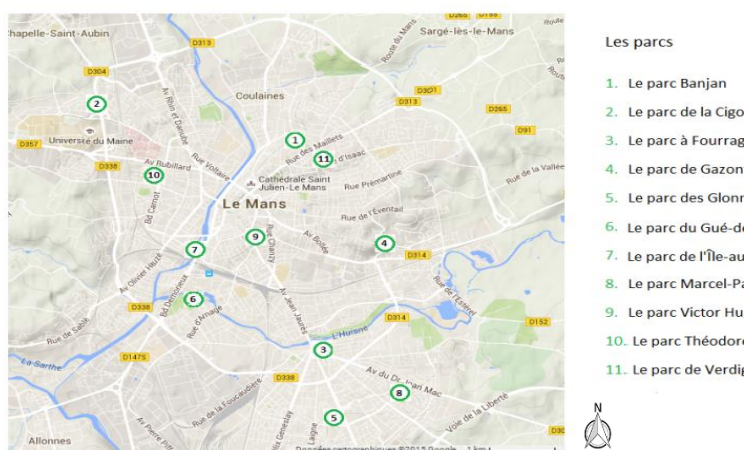


Photo 13 : Carte spatialisant les parcs

Source : personnelle

En somme, nous pouvons dire que l'état des lieux démontre la présence de vingt et un jardins, squares et parcs. Les palettes végétales employées dans les espaces relèvent de leur style d'aménagements et de manière intrinsèque de leurs années de création. Les jardins à la française seront peuplés de parterres de fleurs annuelles ou bisannuelles, de Rosiers... Les jardins à l'anglaise sont pourvus d'arbres comme les Hêtres, les Peupliers et les Chênes et les jardins contemporains possèdent une grande collection de vivaces et graminées. En ce qui concerne les parcs, les espèces d'arbres sont très variées et communes. On ne trouve pas sur l'agglomération de réelle charte végétale. Les essences employées ne forment pas d'identité particulière.

2. Analyse qualitative et quantitative des espaces verts paysagers au Mans

Rappelons que la ville se pâme de « 55 hectares de parcs et jardins publics, 50 ha d'accompagnement de voirie et 51 ha d'espaces naturels aménagés ainsi que 2 lignes de tram engazonnées et occasionnellement plantées d'arbres » Dossier de Presse Le Mans 2013.

Ce premier constat théorique nous permet de dire que sur la superficie totale du Mans, il y aurait, toujours selon le dossier de presse, 7% d'espaces naturels (comprenant les espaces de loisirs et de nature, les espaces naturels aménagés, les surfaces engazonnées du tram et le centre horticole). Je ne prends pas en compte les 450 hectares de l'Arche de la Nature, car celui est à cheval sur l'agglomération du Mans et d'autres communes. Cette approche nous permet de dire qu'à première vue, la ville est une ville verte en matière d'espaces dits naturels. Une ville qui mérite ses 3 étoiles gagnées lors du concours des villes et villages fleuris. Les chiffres sont assez éloquentes, mais est-ce pour autant que les jardins et parcs sont assez présents sur le territoire ?

En matière d'espaces verts et notamment de jardins et parcs publics, la donne est différente. Nous allons nous pencher sur les espaces ciblés dans l'étude. L'état des lieux a permis de constater la présence de 21 jardins, squares et parcs dans l'agglomération mancelle (confère annexe 2). Ils sont répartis respectivement dans le quartier centre pour les jardins et dans une tranche de 1 à 3 kilomètres de la place de la République pour la majorité de parcs. Subséquemment, il semblerait que Le Mans serait pourvu de 1% de jardins et parcs par rapport à la superficie du Mans. Nous avons établi précédemment un état des lieux, une typologie des fonctions et une analyse des palettes végétales des jardins et parcs. Mais l'ensemble de ces critères suffisent-ils pour avoir une idée du rapport quantité/qualité de ces aménagements ? Prenons par exemple, les 7 hectares de pelouses du tram. Il y a certes une superficie engazonnée importante, mais ce n'est guère pour cela qu'il y a une qualité paysagère très aiguë.

2.1. Analyse qualitative

Selon Ammara Bekkouche, le « niveau qualitatif [...] reflète l'image entre la taille, le type et l'usage de l'espace vert ». Par conséquent, afin de tenter d'approcher la qualité de ces espaces verts paysagers, je vais partir d'une typologie établie fonction de leur degré d'aménagement. Cela prend en compte le type d'aménagement. Par la suite, je traite la taille des espaces verts afin de démontrer s'il y a une homogénéité des superficies.

2.1.1. Qualité et type d'aménagement

Le type d'aménagement est ici en lien avec le degré d'aménagement. Effectivement, par exemple un parc de 5 hectares avec une simple étendue de pelouses avec quelques bosquets possède-t-il les mêmes fonctions qu'un jardin d'un hectare aménagé selon des sentiers avec des véritables massifs, la présence de l'eau et des jeux ? Cette typologie est soumise à plusieurs critères déterminant les degrés d'aménagement des jardins et parcs.

- degré 1 : étendue de pelouse avec arbres ou promenade plantée d'arbres d'alignement.
- degré 2 : jardins avec massifs simples et/ou des aires de jeux.
- degré 3 : jardins paysagers composés d'éléments apportant une ambiance particulière au lieu
- degré 4 : jardins aménagés selon un style paysager (jardins à la française, jardin d'inspiration médiévale...).
- degré 5 : jardins composés d'au moins deux styles paysagers.

En reprenant la typologie des parcs et jardins effectuée précédemment, nous pouvons répartir les jardins et parcs selon les différents degrés d'aménagement.

Degré 1	Degré 2	Degré 3
Le square Jacques Dubois	Le square du Bicentenaire	Le parc Banjan
Le Quinconce des Jacobins	Le parc de la Cigogne	Le parc à Fourrage
Le parc Martin Luther King	Le parc de Gazonfier	Le parc de l'Île-aux-Planches
	Le parc des Gentianes	Le parc de la Préfecture
	Le parc des Glonnières	Le parc Théodore-Monod
	Le parc du Gué-de-Maulny	
	Le parc Marcel-Paul	
	Le parc de Verdigné	
Degré 4	Degré 5	
Les jardins de la Gourdain	Le jardin des Plantes	
Le jardin de l'église du Pré		
Le square Robert-Triger		
Le jardin de Tessé		
Les jardins des Tanneries		
Les jardins Pierre-de-Ronsard et Jacques Peletier		

Tableau 1 : classification des espaces verts en fonction de leur degré d'aménagement - Source : personnelle

Nous pouvons déjà établir, à la seule vue du tableau, que l'on trouve une séparation entre les squares, parcs et jardins. Nous allons détailler ce constat. Les squares sont de degré 1 et 2. Cela peut s'expliquer par leur taille et le fait que, par définition, ce soit des petits jardins publics. Rappelons que la relation des squares avec le bâti environnant est importante ; de ce fait, on ne peut guère l'aménager comme un jardin de grandes surfaces ou un parc paysager. C'est pour cela que les squares du Mans sont des espaces enherbés plantés d'arbres avec ou sans aire de jeux.

La seconde constatation fait état que les parcs sont classés entre les degrés 2 – 3. En effet, ce sont principalement des parcs paysagers avec de grandes étendues engazonnées ponctuées d'arbres. Ils sont, pour certains, pourvus d'aires de jeux, pour d'autres, d'éléments structurants hydrauliques comme des fontaines, jets d'eau, douves, cascades, bassins ou encore de bâtiments témoins d'une histoire. Ce sont donc principalement des parcs de grande surface dont la majorité possède un aménagement assez « sommaire ». Cependant, certains sites ont été réhabilités comme parcs dans les années 2000 gagnant ainsi au niveau de leur conception.

La dernière constatation réside dans la répartition des jardins dans les classes de degré 4 – 5. Cela peut s'expliquer par leur présence en centre-ville ce qui requiert une certaine végétalisation des parterres. Assurément, le Vieux Mans est un lieu de passage, de tourisme et il devient donc une forme de vitrine du Mans. Il doit refléter une image verdoyante tant architecturale que paysagère. De plus, les parterres sont souvent fleuris du fait de leur année de création. En effet, à cette époque, le style paysager en vigueur était des parterres constitués de plantes annuelles et bisannuelles. Un autre fait qui inscrit ces jardins dans la classe 4 sont leur proximité avec la vieille ville médiévale. Logiquement, les jardins sont d'inspiration médiévale pour la majorité, les inscrivant dans la catégorie « style paysager défini ».

Un calcul de la répartition de ces espaces verts en fonction de leur degré de verdissement permet d'obtenir un premier élément de qualité. Les degrés d'aménagement prennent en compte la qualité de la composition paysagère, ce n'est cependant pas le seul critère de qualité à mesurer. De la sorte, les pourcentages indiquent que la majorité des espaces verts est de degré 2. Cela reprend les squares et les parcs. Leur composition et aménagement paysager sont effectivement assez simples. Bien que nous ne puissions pas encore tirer de conclusion hâtive, nous remarquons que quasiment la majorité de ces espaces sont classés dans les degrés d'aménagement les plus bas. De plus, la part des jardins inscrits dans le degré 4 est de 23%. On peut expliquer ce classement par leur situation dans la Cité Plantagenêt amenant les jardins à être aménagés selon une thématique médiévale. Un fait intéressant réside dans la proportion très faible des espaces verts paysagers de degré 5. Ces espaces sont d'une grande qualité paysagère au niveau de la composition. Or, il n'y a que le jardin des Plantes qui entre dans ce degré avec son jardin à la française et celui à l'anglaise.

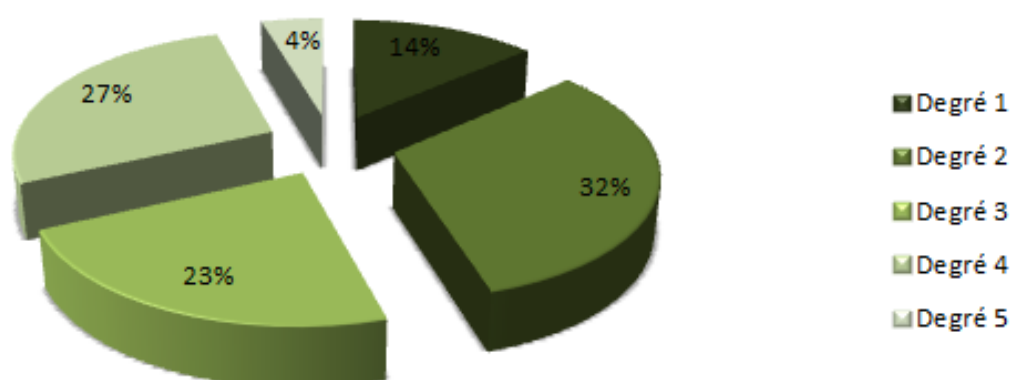


Photo 14 : Répartition des jardins, squares et parcs selon leur degré d'aménagement - Source : personnelle

En somme, nous pouvons dire que les espaces verts paysagers ont une qualité diverse.

- Les jardins ont une qualité notable en matière de style d'aménagement. En effet, en reprenant la typologie effectuée dans le chapitre 1 regroupant les squares et jardins, nous constatons que 60% de ces espaces verts sont aménagés selon une trame médiévale. Cependant, la qualité de ces aménagements peut être contestée. En effet, certains de ces jardins médiévaux sont d'une surface moyenne (> 500m²) et leur aménagement est plus sophistiqué que ceux de petites surfaces (les jardins Pierre-de-Ronsard et Jacques Peletier ou le square Robert-Triger). Concernant les squares, nous avons vu que ce sont des touches de verdure sans grande composition. Cependant, ce sont des espaces qui aèrent les quartiers.
- Les parcs sont majoritairement de degré 2 avec un aménagement assez sommaire. Nous remarquons que 54% des parcs sont classés dans la catégorie de degré 2. La majorité est composée d'espace récréatif destiné aux enfants avec un aménagement peu sophistiqué, mais apportant néanmoins un intérêt certain pour le quartier. De plus, on constate qu'il y a malgré tout 38% des parcs ayant une certaine ambiance apportée par soit des ouvrages hydrauliques, soit des bâtiments anciens.

Nous pouvons conclure que la qualité de ces espaces dépend principalement de leur fonction de jardin ou parc. On ne peut en effet guère comparer ces deux types d'espaces verts paysagers car chacun est aménagé selon des critères qui leur sont propres. Cependant, nous constatons que la majorité des jardins et parcs manceaux ne sont pas des espaces de grande qualité conceptuelle.

2.1.2. Qualité et superficie

Nous pouvons dire qu'il existe un lien entre la superficie des jardins, squares et parcs et leur qualité.

- Le graphique ci-dessous permet de voir qu'il y a un réel écart entre les diverses superficies des jardins et parcs. La superficie moyenne est de 34 250 m², ce qui n'est pas une taille négligeable. Cette moyenne est justifiée par l'écart conséquent entre l'espace vert le plus petit (square du Bicentenaire : 500 m²) et le plus grand (parc Gué de Maulny : 160 000 m²).

- En se penchant sur cette moyenne, on peut remarquer que seulement 38% des espaces ont une superficie supérieure à cette donnée. Les 62% d'espaces verts restants ont une moyenne approchant les 13 000m². Cela représente presque 1/3 de la surface moyenne appliquée à l'ensemble des espaces verts. Ainsi, la majorité de jardins, squares et parcs manceaux ne constitue pas une couverture végétale très importante.

- Une échelle d'analyse plus réduite, permet de remarquer quelques éléments majeurs. La surface moyenne des jardins est de quasiment 17 000 m² tandis que celle des parcs approche 50 000m². Cette comparaison permet d'affirmer que les parcs sont majoritairement plus grands que les jardins. Afin de corroborer ces dires, soulignons que parmi les 8 espaces verts dont la superficie dépasse 34 250 m², il y a seulement deux jardins.

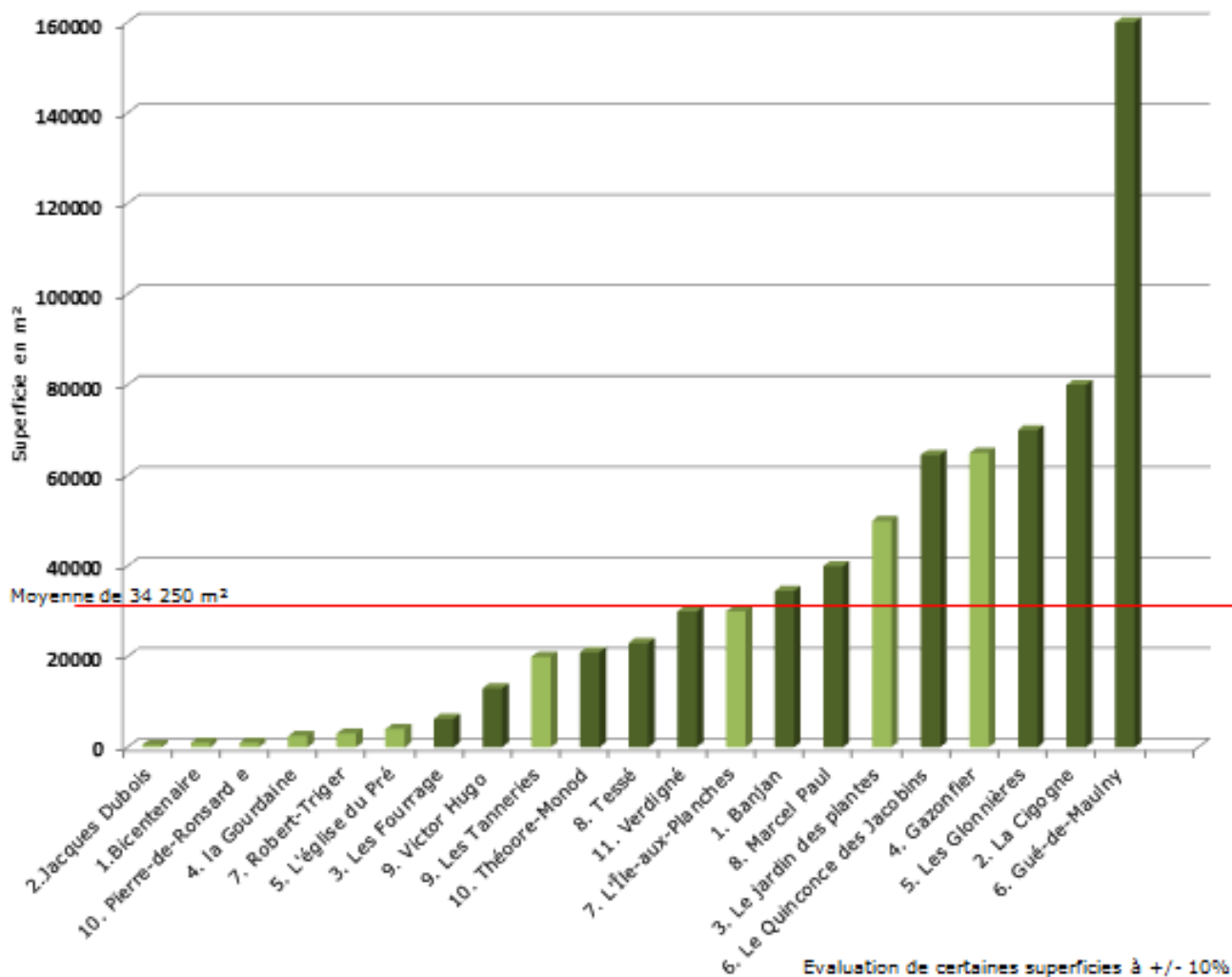


Tableau 2 : Superficie des jardins, squares et parcs - source : personnelle

2.2. Analyse quantitative

Afin d'effectuer une analyse quantitative des espaces verts, je m'appuie sur la carte spatialisant les différents jardins et parcs manceaux.

A première vue, nous pouvons dire que la majorité des espaces verts paysagers sont situés dans le tiers Nord de l'agglomération. Ensuite, sur les vingt et un jardins et parcs, onze se situent dans le quartier centre. De plus, le secteur Ouest n'est pas pourvu d'espaces verts paysagers malgré qu'il soit urbanisé à 50% d'habitations. Les secteurs Sud-Ouest et Sud-Est ne sont pourvus que de trois parcs. Cependant, cela pourrait s'expliquer par les zones d'habitat qui sont plus restreintes. Le secteur Est, quant à lui, ne comprend qu'un seul parc, or c'est une zone très peuplée. En conséquence, on pourrait penser de la demande y est élevée.

Respectivement, chaque secteur apporte une information sur la quantité de ces espaces verts. On remarque que c'est le secteur Centre qui concentre la majorité des espaces verts paysagers, soit 53%. Ainsi, cela signifie que les 47% restants sont répartis sur les 5 secteurs de l'agglomération (aucun parc dans le secteur Ouest).

En somme, l'analyse quantitative prouve que la répartition des espaces verts paysagers n'est pas très homogène. En effet, les vingt et un jardins, squares et parcs n'englobent pas l'ensemble de la superficie mancelle. 80% de ces espaces verts sont localisés sur le tiers Nord du Mans. Subséquemment, on peut entrevoir que Le Mans serait une ville verte, mais seulement au niveau du quartier centre et ses alentours proches.

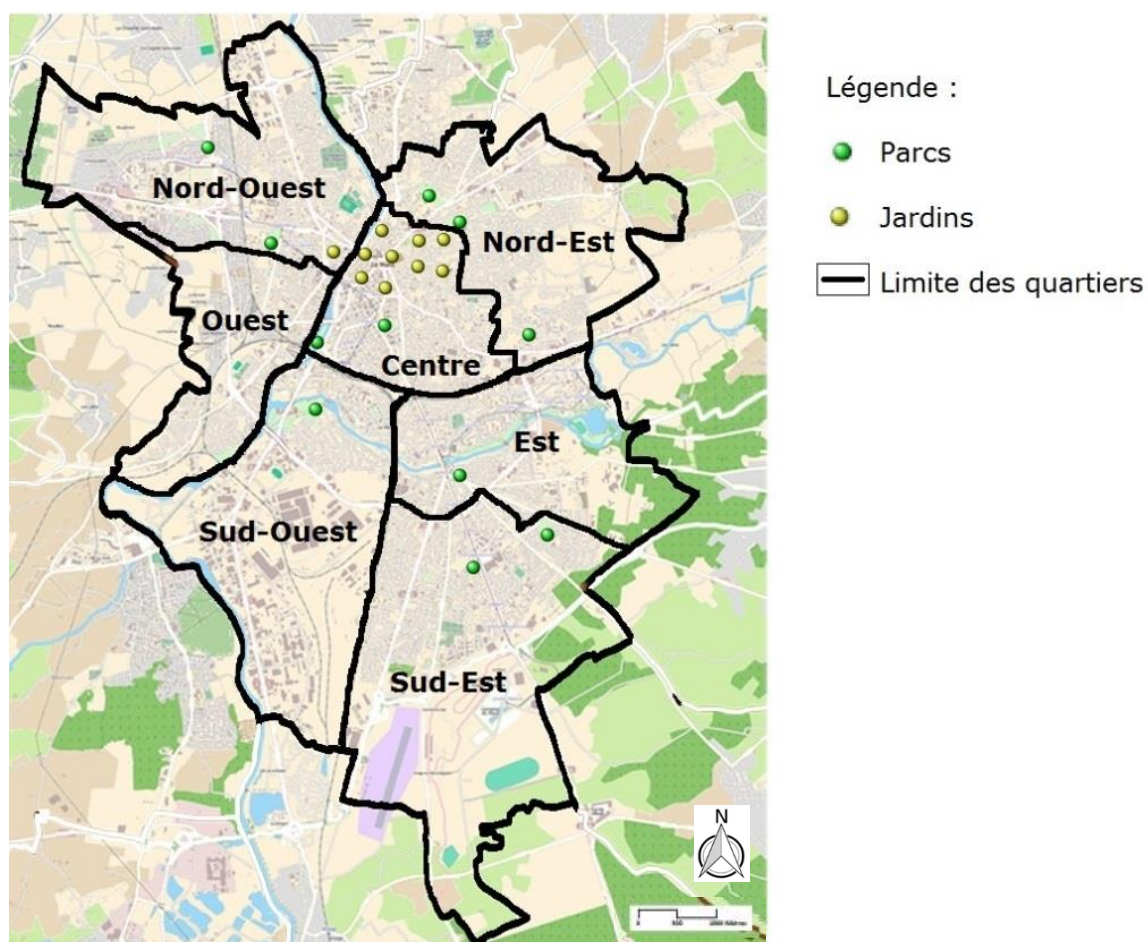


Photo 15 : Carte spatialisant les espaces verts en fonction des quartiers manceaux

Source : personnelle

3. Usage et fonction de ces espaces

Dans cette partie, je fais la relation inhérente des usages et des fonctions d'un espace vert paysager public. A l'aide d'une typologie, je spécifie les diverses fonctions remplies par les jardins, squares et parcs du Mans.

Premièrement, rappelons que les espaces verts publics sont des aménagements réalisés par un tiers tels que les squares, jardins, parcs.

On peut tout d'abord mettre en évidence la relation réciproque entre l'aménagement du lieu et les usages des individus. En effet, un certain type d'aménagement va amener certains usages. De plus, certaines demandes d'usage (en lien avec les attentes et les besoins de la population) vont amener à créer certains aménagements. Les usages des jardins, squares et parcs sont de nature diverse s'inscrivant ainsi, autour de la nature récréative. J'évoque les divers usages des jardins et parcs en me basant sur des personnes de toutes tranches d'âge confondues, en couple ou célibataire, avec ou sans enfants, seul ou avec des amis. Ces personnes, donc, fréquentent les espaces verts afin de pratiquer une activité sportive, dans le but de se détendre, se reposer, lire, se promener ou que les enfants puissent jouer et prendre l'air, ou encore observer la faune et la flore (...). Voici un tableau décrivant les trois logiques d'usage des espaces verts selon plusieurs auteurs :

	« je vais dans un espace vert pour ... » Usages identifiés par Schipperijn et al. (2010), Danemark	« un espace vert, c'est ... » Usages identifiés par Graham (2004), Angleterre
Logique psychologique « Recherche de Soi »	Prendre l'air et profiter du soleil Se détendre Faire une activité physique Avoir de la tranquillité	Jardin agréable Espace Sérénité
Logique sociale « Recherche de l'Autre et des Autres »	Faire quelque chose en famille ou avec des amis	Lieu collectif Lieu festif Lieu culturel
Logique écologique « Recherche de la Nature »	Observer la Nature au fil des saisons	Sauvage Biodiversité

Tableau 3 : Les trois logiques d'usage des espaces verts selon certains auteurs

Nous pouvons constater que l'ensemble de ces critères entre dans la catégorie d'usage récréatif.

Les populations sont diverses, souvent vivant ou travaillant à proximité des espaces verts paysagers. Ces personnes recherchent à satisfaire leurs besoins ou leurs envies en devenant un usager fréquent ou occasionnel de ces espaces verts. Ainsi, l'aménagement de ces espaces se doit de répondre aux attentes de la population. Les jardins, squares et parcs ont donc des fonctions variées où le végétal joue un rôle dominant dans la pratique de ces espaces.

Cela reprend les écrits de Catherine de Vilморin et Philippe Clergeau qui expliquent que les fonctions d'un espace vert public dépendent de plusieurs critères. Tout d'abord, leur situation géographique, c'est-à-dire s'ils

appartiennent à l'urbain, le périurbain ou le rural. Ensuite, les fonctions dépendent aussi de la relation de ces espaces avec le bâti, mais aussi avec les usagers.

Notons par exemple qu'un jardin sera appelé square s'il est situé près d'une place, proche de bâtiments formant une cour. Je développe ici les fonctions des jardins et parcs en lien avec la demande implicite ou non des usagers.

Les attentes des usagers peuvent être regroupées dans quatre catégories. Chaque catégorie regroupe certains critères que la population souhaite voir apparaître dans un jardin ou un parc. En premier, l'aménagement paysager et l'entretien, puis les activités de détente, les activités sportives et les espaces enfants. Ainsi, les espaces verts paysagers doivent répondre à ces quatre dominantes. Ces catégories permettent d'établir une typologie des jardins et parcs : « les espaces esthétiques, les espaces de repos, les espaces à parcourir et les espaces de jeux » selon la thèse de Françoise Deloizy Barthe. Rappelons que les attentes des individus sont liées aux usages des parcs et jardins qui sont en inter-relations avec les aménagements qui en sont fait.

Tableau 4 : Les principales attentes des usagers d'un jardin et parc
- Liste non exhaustive-

Aménagement paysager – entretien	Activités de détente
La beauté de l'aménagement	Le calme, la tranquillité du lieu
La propreté du site, des éléments structurants	Des animations, spectacles,...
Des fleurs, des bancs, des fontaines ...	Des espaces pour pique-niquer
Une bonne signalétique	Un lieu convivial
Des espaces ombragés	Un espace de restauration
Une certaine intimité	
Des massifs entretenus	
Activités sportives	Enfants
Des parcours sportifs / de santé	La présence d'aire de jeux
Une promenade pour les coureurs	La possibilité de jouer sur les pelouses
	Des jeux en fonctions des tranches d'âge
	Des espaces sécurisés

Ces attentes ou besoins entraînent certaines fonctions des jardins et ou parcs. Ces fonctions sont donc créées par les usages et appropriations des lieux par les utilisateurs. Cependant, certaines fonctions de ces jardins et parcs (mode de gestion, type de végétation, éléments structurants...) peuvent être définies par les aménageurs. Il existe donc une relation entre ces éléments :

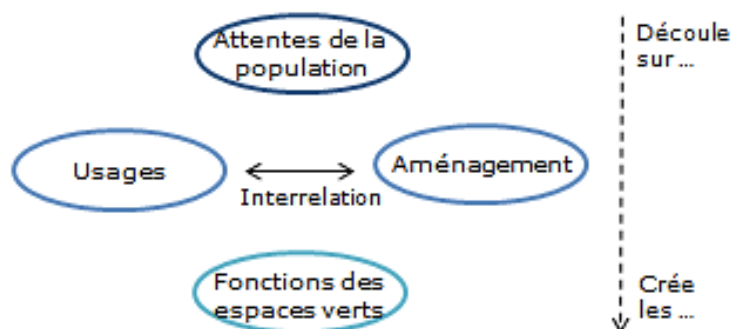


Photo 16 : Schéma récapitulatif des composantes préalablement décrites - Source : personnelle

Les aménageurs proposent des usages en prenant en compte les demandes de la population. Ils créent donc des espaces avec des fonctions spécifiques regroupant les usages inventoriés. Ces choix sont souvent confortés par les usagers et parfois complétés dans le futur. D'où certains réaménagements de parc manœuvre en vue d'y implanter des aires de jeux. C'est en prenant en compte les demandes des usagers et les volontés des aménageurs que l'on peut créer une typologie des fonctions des espaces. Bien évidemment, les fonctions sont aussi liées aux trois grands rôles des espaces verts : urbanistique, social et environnemental selon Malard. Ces rôles sont en interactions permanentes.

Voici les diverses fonctions qu'un espace vert peut remplir avec des exemples appliqués au Mans :

⇒ Fonction structurante de l'espace

Les jardins de la Tanneries et de la Gourdainne forment un axe vert le long de la Sarthe.

⇒ Fonction d'amélioration du cadre de vie : se distraire, se reposer, fuir la ville

Le jardin des Plantes ou encore celui de Tessé sont des poumons de verdure au cœur de la ville. Les jardins à la française, les jardins reconstruits empruntant aux vestiges du passé permettent de se distraire tout en se reposant. Les parcs de Banjan ou Verdigné sont des aires de jeux propices aux enfants.

⇒ Fonction psychologique sur le bien-être des personnes : se ressourcer

Le parc de la Préfecture, le jardin de l'église du Pré ou encore le parc Gué de Maulny (au bord de l'Huisne) sont des lieux paisibles et calmes.

⇒ Fonction de lien social de l'individu et la famille, lieu de rencontre

Les Quinconces des Jacobins sont un lieu de passage, le parc de l'Île-aux-Planches est un lieu de rencontre pour les familles.

⇒ Fonction de maintien et accroissement de la biodiversité à travers les palettes végétales et les modes de gestions : gestion différenciée

Le jardin des Plantes, le parc à Fourrages ou encore le parc des Glonnières sont de véritables collections végétales. Du haut de ses dix hectares, le parc de la Cigogne est entretenu selon divers modes de gestion (pelouse, coulée verte, pré...).

⇒ Fonction de réduction des risques d'inondations, de nuisances sonores

Le parc de l'Île-aux-Planches possède un ouvrage hydraulique important jouant un rôle dans la gestion des eaux.

En somme, les espaces verts ont de multiples fonctions dont les principales sont un endroit pour le loisir, la détente et la demande de nature des habitants, un espace de cohésion sociale, un lieu de biodiversité et de bienfaits environnementaux et un atout pour la santé physique et mentale.

Chapitre 3 - Quelle est réellement la place du végétal dans l'espace urbain de la ville du Mans ?

Ce chapitre vise à appréhender les dynamiques des espaces verts paysagers. C'est ce regard dans le passé et le présent qui nous permet de mieux comprendre la perception selon laquelle la ville du Mans posséderait une image minérale. Est-ce justifié ou non ? Les projets de modernisation de la ville, les avis des associations ou le niveau d'orientation de la politique paysagère et végétale en faveur des espaces verts seront évoqués dans ce chapitre qui apportera un regard critique sur la situation paysagère mancelle.

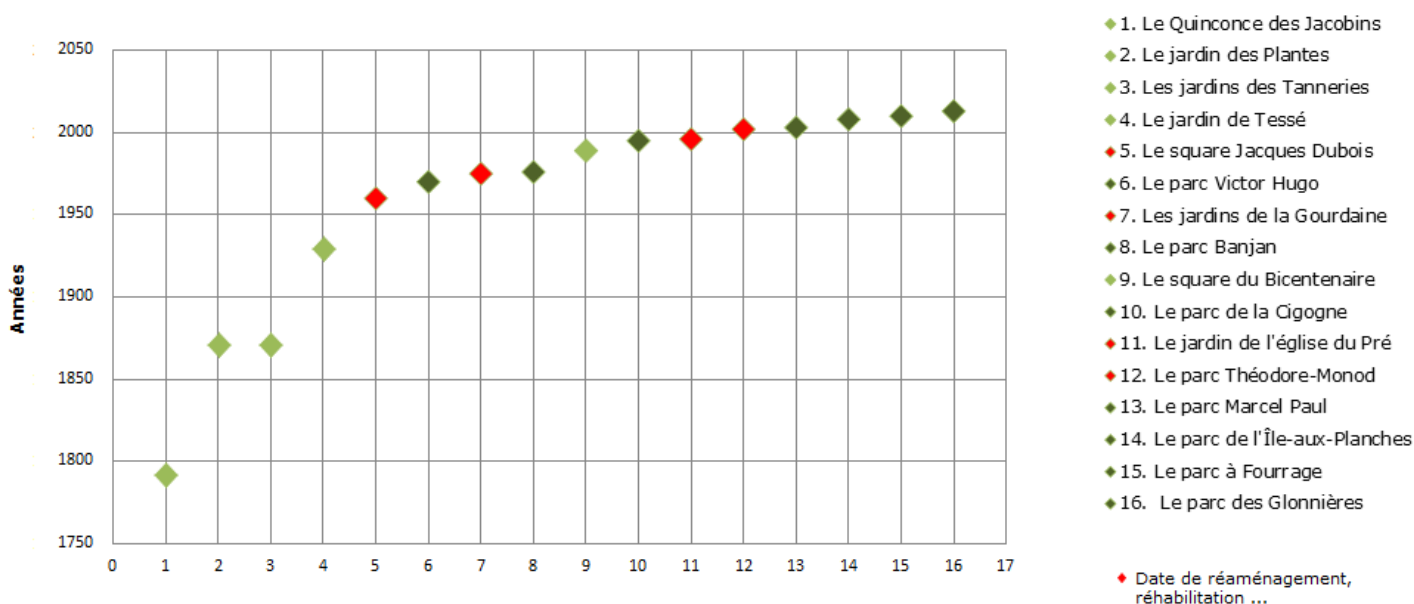
1. Evolution des espaces verts paysagers au Mans

1.1. De l'état des lieux au constat

Cette sous-partie vise, sur la base du graphique ci-dessous, à mettre en exergue et en parallèle les dates de création ou de réaménagements des jardins, squares et parcs.

Deux constats sont donc posés :

- sur les dates de réaménagement des espaces verts (losange rouge)
- sur les dates de création en égard à la typologie des espaces verts :
 - les jardins et squares sont représentés par un losange vert clair
 - les parcs par un losange vert foncé.



Les divers jardins , squares et parcs

Tableau 5 : Répartition des espaces selon leur année de création - Source : personnelle

- ⇒ Premièrement, je distingue les jardins et squares qui possèdent des dates de création réelles et ceux qui ont connu un réaménagement. Ainsi sur les cinq espaces, quatre d'entre eux ont été créés avant 1950, soit 80%. Ces jardins ayant donc une connotation historique, ils ont été majoritairement rénovés. Ainsi, les 3 jardins, squares ont été réaménagés dans une tranche de 1950 – 2000.

- ⇒ Nous pouvons donc constater que les actions effectuées sur les jardins et squares remontent à quinze ans. Sur les onze espaces verts construits avant les années 2000, 73% sont des jardins ou squares. Cela démontre que les jardins sont les espaces verts les plus anciens. Les années antérieures à 1950 coïncident avec l'engouement des aménageurs de créer des jardins de style à la française ou à l'anglaise. On pourrait dire que le Mans n'a pas échappé à cette frénésie.
- ⇒ Deuxièmement, 62,5% des parcs ont quant à eux été aménagés à partir des années 2000. En effet, nous pouvons constater que trois des huit parcs sont antérieurs aux années 2000, et qu'un seul a été réaménagé.
- ⇒ De façon plus généraliste, nous pouvons noter que le Mans a été pris d'un enthousiasme dans les années 1950 - 2000 car c'est durant cette période que 43% des espaces verts ont été aménagés. Le schéma ci-contre démontre que malgré les dires parfois défavorables de la politique paysagère du Mans, il y a eu une réelle évolution de création des espaces verts paysagers. Constat à vérifier dans 35 ans.

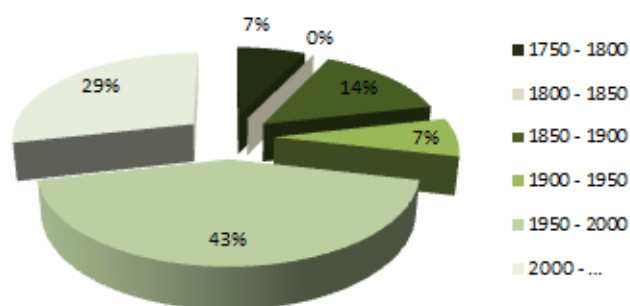


Photo 17 : Répartition tous les 50 ans
Source : personnelle

Notons que certains jardins, squares et parcs n'ont pas pu être datés précisément par le réel manque d'information dont ils font l'objet.

1.2. Où est la place du végétal dans les projets urbains de modernisation du centre

Cette partie évoque des projets réalisés récemment dans le Mans qui ne prennent guère en compte la place du végétal. On retrouve le rapport quantité / qualité évoqué précédemment. En effet, à l'aide de trois exemples, je démontre comment la ville du Mans transforme le cadre de vie paysager au profit d'espace plus minéralisé.

1.2.1. Le réaménagement de la place des jacobins et le cas de la fête foraine aux Quinconces

Historiquement, à l'époque du Moyen Age, cette place était un vallon où coulait un cours d'eau. Ce vallon était pourvu de vignes et de cultures. La Cathédrale Saint-Julien a commencé à être édifiée vers 1090 puis sacrée en 1254. A cette époque, la ville avait pour principale fonction d'être défensive, elle perdra ce caractère vers 1425 à la suite d'une défaite. Les premiers aménagements ont été réalisés par l'évêque Louis de Tressan qui crée un mail planté de quatre rangs d'ormes.

De plus, sur la place en contrebas de la cathédrale, il y avait un jardin clos monastique. C'est vers le XVII^{ème} siècle qu'apparaissent les premiers espaces verts paysagers avec l'aménagement de la place de l'Éperon et des Jacobins.

La place actuelle est aménagée dès 1790 avec une volonté de détruire le mail. Le Mans va faire l'acquisition des deux couvents et entame la réalisation de la promenade des Jacobins. C'est Louis Bruyère qui va concevoir les quatre dénivellements en inspiration du « vallon d'Isaac » moyenâgeux. Ces quatre étages seront plantés d'arbres d'alignement. De plus, le Théâtre Municipal sera ouvert en 1842 pour remplacer l'ancienne salle de spectacle de 1776. Vers fin de XIX^{ème} siècle, la place des Jacobins et ses alentours constitue un nouveau centre économique. Au fil des années cette place sera au cœur d'évènements et manifestations (exposition internationale de 1911, 24 Heures du Mans, fête foraine...).

Cette place est ancrée dans l'histoire de longue date. Le végétal a toujours eu une place importante au sein des Jacobins. La place était un vallon, puis a vu naître un grand mail pour enfin finir avec des touches partielles de vert s'alliant avec l'architecture ancienne. On pourrait dire que la place des Jacobins possède son identité avec les bâtiments datant des années 1800 – 1900, la cathédrale avec, à ses pieds, un bosquet ancien.

Cependant, comme nous pouvons le constater sur les photographies, la place contemporaine a perdu de son charme, de son identité. L'ancien Théâtre, rénové en 1959, est détruit lors de la restructuration de la place en 2010 au profit d'un complexe théâtral et d'un cinéma (Pathé). Ce bâtiment est construit de verre, d'acier corten entraînant la place vers un style contemporain.

Au pied de la cathédrale passe la nouvelle ligne de tramway qui aurait pu suivre le tracé de l'ancien tramway afin de retracer les racines du passé et conserver l'identité de la place. Toujours en restant sur la cathédrale, nous pouvons observer que celle-ci était autrefois enveloppée dans un écrin de verdure, qui a totalement disparu aujourd'hui. Rappelons la polémique très médiatisée au Mans du Ginkgo Biloba. En effet, le collectif "patrimoine, environnement menacé" avaient lutté contre l'abattage de l'arbre centenaire avec pour soutien pas moins de 8 000 signatures pour la sauvegarde de ce Ginkgo. Cependant, le maire a préféré suivre l'avis de l'ABF pour abattre cet arbre afin de donner un meilleur accès à la chapelle basse. La cathédrale offre une vue améliorée de son architecture gothique mais semble mise à nue. Le constat est sans appel entre les deux photographies. En tout, le réaménagement de la place des Jacobins aurait comptabilisé l'abattage de dix-sept arbres forts de leur temps. A force de véhémence, pétitions et de débats, les habitants du Mans ont réussi à en conserver sept, soit 41% de sauvés. Mais les autres arbres centenaires et riches de biodiversité implantés au milieu de pelouse ont malgré tout été enlevés pour faire place à des arbres de petite envergure sillonnés par du béton.

De l'autre côté de ce complexe Théâtre-cinéma se trouve un des rares parkings gratuit de la ville. Il se trouve en plein cœur du Quinconce de Jacobins. Cet espace a longtemps été le berceau de manifestations de grande envergure, tels que le pesage des voitures lors des 24 Heures du Mans ou encore de la fête foraine, donnant un air de folie. Cependant, ces deux évènements ont été délocalisés (temporairement et quelques années seulement pour la fête foraine qui en raison des travaux de la place des Jacobins en périphérie du centre-ville a dû élire domicile à proximité du circuit des 24 Heures).



Photos 18 : Comparaison de la place des Jacobins

Cependant, en 2015, après quelques négociations, la fête foraine a fait son grand retour sur le parking des Quinconces. Pour permettre à l'ensemble des manèges de s'installer et en raison d'un manque de place, la solution trouvée a été de supprimer certains arbres bordant le parking et de détruire une bande de la partie boisée des Quinconces. L'association « Patrimoine environnemental menacé » s'est fait entendre, mais sans résultat : « Attention, nous ne sommes pas contre la fête foraine. [...] Ce sont les conditions de cette installation qui nous déplaît. Une fois de plus, la municipalité a touché à un espace naturel et toujours sans concertation, dans la précipitation. Deux Tilleuls ont été abattus, un Séquoia a été abîmé et la pelouse a été retirée... ». C'est un autre exemple de la voie dans lequel le végétal se dessine, ou plutôt, s'efface...

Récemment, toujours à cet endroit une nouvelle esplanade a été créée. Cette dernière rappelle vaguement la place de la République en deux points : une longue étendue minérale et quelques arbres en pot. Que ce soit par son architecture modifiée ou ses arbres principalement arasés, la restructuration de la place des Jacobins est une réussite économique avec la seconde ligne de tramway, mais n'est pas une réussite esthétique du point des défenseurs du patrimoine paysager. Notons cependant, que la ville prévoit la rénovation des Quinconces, avec une reconquête végétale du site.

1.2.2. La restructuration de la place de la République

Premièrement, je résume l'évolution de la place de la République en me concentrant sur les grands changements du XIX^{ème} siècle.

Cette place se nommait, à l'époque, la place des Halles. En effet, des halles en bois étaient construites jusqu'en 1826 où elles ont été détruites au profit des nouvelles halles en pierre dessinées par Lusson en 1828. Environ cinquante ans après, ces halles seront détruites. Vers 1883, une statue est érigée en l'honneur du général Chanzy. Cette statue se tient fièrement au milieu d'une placette entourée d'arbres. Les lignes du tramway sont créées vers 1897. Ces dernières seront démembrées en 1947 pour être réintroduites 60 ans plus tard créant ainsi la ligne de tramway que l'on connaît actuellement.

Vers 1970, la statue du général Chanzy est déplacée place Washington pour laisser place à une grande fontaine. Cet aménagement prendra en compte plus de 1000 m² de gazon, de grands parterres de sauges, géraniums, lierre et bégonias. Ces parterres sont agrémentés de multiples arbustes et de conifères. La place est alors encore praticable en voiture et la fontaine fait office de rond-point. Cependant, les rues des alentours de la place sont jugées trop étroites et deviennent, petit à petit, majoritairement piétonnes.

Aujourd'hui, certains bâtiments historiques et emblématiques demeurent : la chapelle de la Visitation construite entre 1730 et 1737, la bourse du Mans datant de 1886, bâtiment du Crédit Lyonnais bâti en 1900 ou encore l'« hôtel des postes » de 1891.



Photo 18 : Photos comparatives de la place de la République

Deuxièmement, nous pouvons effectuer un constat simplement visuel en comparant photographies anciennes et récentes. Avant le réaménagement de la place en 2007 à l'occasion du tramway, celle-ci était une place verte. Une place où figurait une grande fontaine encadrée par des parterres fleuris, abritée par de grands conifères. A ce jour, la place de la République est une étendue minérale ponctuée de quelques Lilas des Indes en pot. Elle a perdu de son ancienne identité de place « rond-point » fleuri. Ce premier aménagement montre que la place du végétal tend à réduire.

1.2.3. Le projet de création de la nouvelle ligne du tramway

Ce projet de ligne a commencé en 2011 et a été inauguré fin août 2014. Cette ligne de tramway possède le double revers de la médaille. En effet, elle offre une possibilité de transport écologique à bon nombre d'habitants, mais son aménagement a nécessité la destruction de maints arbres voire de squares.

Dans un premier temps, la ligne T2 va de Bellevue - Coulaines jusqu'à l'Espal - Arche de la nature. Il est prévu qu'elle soit empruntée par 23 000 personnes par jour. Cette desserte est un réel atout pour l'économie, la facilité d'accès aux divers quartiers et l'empreinte écologique des transports.

Cependant, comme tout projet d'aménagement urbain d'ampleur, cette ligne de tram a nécessité des aménagements qui ne vont pas forcément dans le sens des associations de défense du patrimoine. Ainsi, nous pouvons évoquer un exemple phare où le végétal n'a pas gagné lors de son duel avec le tracé du tramway. Je m'appuie ici sur la destruction d'un square au bénéfice de places de parking.

Cela concerne le cas d'un square de quartier, le square de l'Allée Arthur Rimbaud, surnommé « des Briques rouges ». Ce square apporte une touche de verdure dans le quartier. La Ville se devait de trouver une trentaine de stationnements manquants pour créer un parking relais. Ces nouvelles places devaient remplacer celles supprimées en haut de la rue des Maillets, à cause de l'emprise de la ligne T2. Or, signalons que le magasin Carrefour à forte proximité dispose d'une centaine de places presque toujours libres. Pour des raisons qui leurs sont propres, cette solution ne satisfaisait ni la Mairie du Mans, ni Le Mans Habitat, qui en dépit de l'avis des résidents du quartier, ont « proposé » sous forme d'obligation aux habitants la solution suivante : bétonner l'étendue de pelouse du square et éradiquer les arbres. Il apparaît qu'une dizaine de Tulipiers devraient être plantés, mais ce n'est guère pour autant que l'équilibre écologique faune/flore sera retrouvé.

En somme, la nouvelle ligne du tramway a été une réussite générale malgré quelques heurts assez violents contre le végétal et la qualité du cadre de vie des habitants.



Photo 20 : Ligne T2 du tramway



Photo 21 : Projet de ceinture verte – Atlanta
Exemple de tracé en harmonie entre urbain et espaces verts

1.3. Quel devenir pour le végétal ?

En partant des constats effectués précédemment et en m'appuyant notamment sur un article paru dans le journal local le Maine Libre et des données chiffrées, je déroule dans cette partie les divers points de vue générés par le sujet du végétal. Je conseille de lire en amont l'entretien de Michèle Miant paru dans le Maine Libre datant de septembre 2014 (confère annexe 3). J'évoque principalement la place de l'arbre qui devient critique au sein des aménagements urbains du Mans dans un premier temps, puis la place des espaces verts paysagers manceaux dans cet avenir qui se profile. En seconde sous-partie, je développe un point de vue divergent afin de replacer la thématique du végétal dans son ensemble et de passer du discours et des avis premiers à la réalité.

1.3.1. Un futur ombragé....

a) Quelle place pour l'arbre au sein de la ville ?

De la sorte, afin d'appuyer les propos tenus par Michèle Miant, une des fondatrices de l'association « Patrimoine environnemental menacé », je reprends les chiffres marquants de son entrevue. Outre, les exemples évoqués précédemment, nous pouvons affirmer que la politique végétale mancelle ne laisse que peu de place aux arbres anciens. Selon les dires de Michèle Miant, les divers travaux de restructuration du Mans, ont laissé quelques séquelles paysagères :

- réhabilitation de la place de la République : destruction du rond-point paysager au bénéfice d'une esplanade minérale avec quelques petits arbres en pot.
- aménagement de la ligne T1 du tramway : 1 000 arbres (de première grandeur, soit supérieurs à 20 mètres, selon Larue en 1996) décimés pour 1 200 replantés (de seconde grandeur, soit compris entre 10 et 20 mètres, selon Larue en 1996).
- aménagement de la ligne T2 du tramway et de l'espace culturel des Jacobins : Environ 340 (chiffres non-officiels) arbres d'âge mûr arrachés de plein sol pour 600 petits arbres replantés dans des pots.

Les travaux manceaux ont tendance à supprimer les arbres d'âge mûr au profit de petits arbres plantés dans des pots ou du béton... Des zones de pelouse sont enlevées pour laisser place à des surfaces en dures. Le discours politique est alléchant pourtant, le Mans est pourvu de 19 500 arbres dont 12 000 au sein des espaces verts. Mais si l'on regarde la réalité, la majorité des arbres d'alignement sont des arbres plantés récemment soit en pot, soit emprisonnés dans le sol. Ces chiffres donnent une image végétale du Mans, pourtant cela ne représente que 369 arbres par kilomètre carré. Si l'on compare cette donnée à la ville de Caen, qui ne figure pourtant pas parmi les dix villes vertes en 2014, alors on observe que cette dernière possède 1 556 arbres par kilomètre carré. De quoi faire pâlir le Mans.

Les arbres dans les paysages urbains ont une importance non négligeable. Les arracher puis les remplacer par d'autres ne suffit pas pour garder la biodiversité ou les atouts qu'ils génèrent. Rappelons les effets bénéfiques de l'arbre dans l'espace urbain.

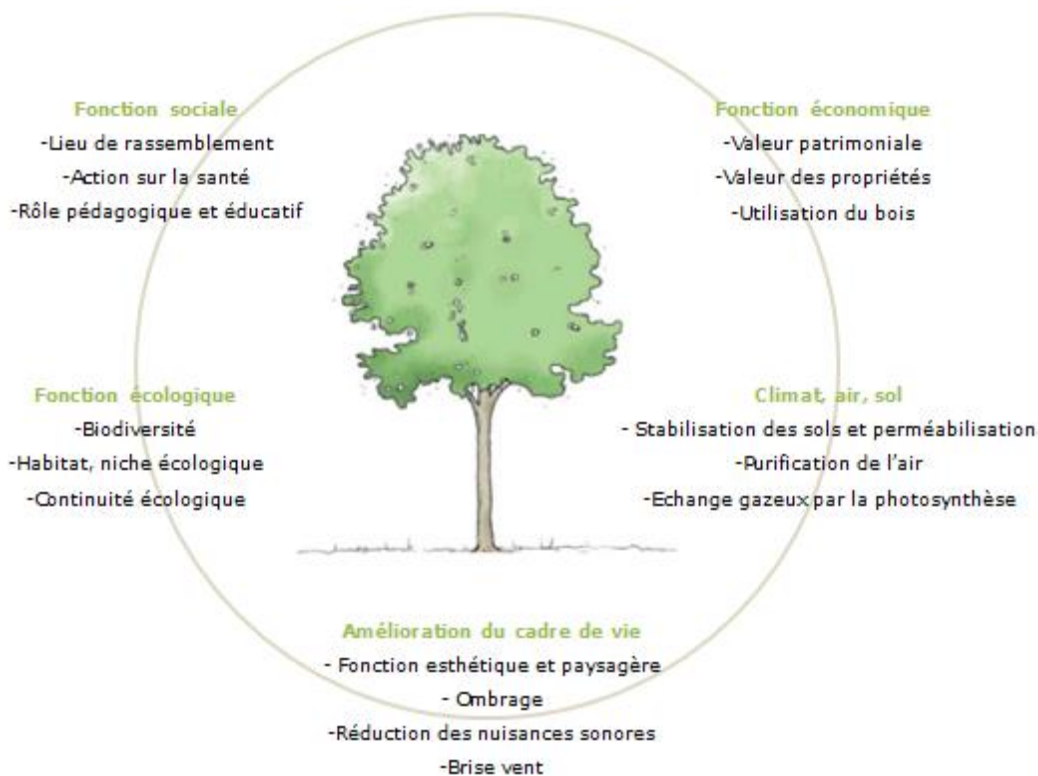


Photo 22 : Apports positifs de l'arbre en ville, selon Le Gourriérec, 2002 - Source : personnelle

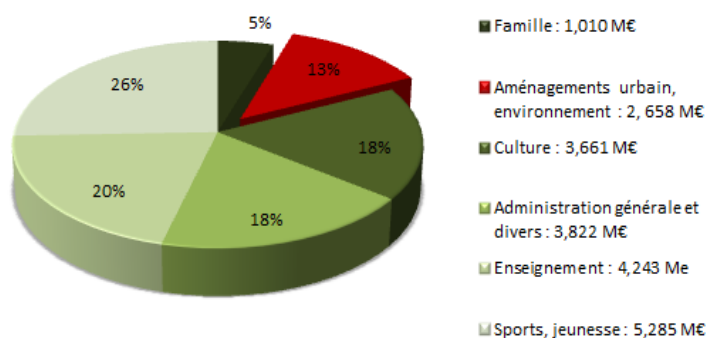
Au vu de ces avantages, on peut donc dire que la politique mancelle a entraîné une diminution des bienfaits provoqués par les arbres urbains. Il est indéniable que les nouveaux arbres plantés ne peuvent atteindre, même à moyen terme, le même niveau de performance des atouts que les arbres d'âge mur détruits.

b) Et nos espaces verts paysagers ?

De surcroît, les espaces verts ne sont pas à l'abri de toute annihilation. Le patrimoine paysager entretenu par ces vingt et un jardins et parcs n'est pas à l'ombre de toute modification ou détérioration dues aux éventuels travaux qui pourrait se profiler / se mettre en travers de leur chemin. Nous avons déjà évoqué la destruction d'une partie des Jacobins au simple profit de l'installation de la fête foraine. Cet aménagement datant de 1792 n'est-il donc pas plus important à préserver que cela ? Si cet événement reste anodin pour bon nombre d'habitants, il représente en réalité une orientation politique aiguë. Il faut croire que l'autorité mancelle préfère le bénéfice d'une fête populaire plutôt que la conservation de notre patrimoine paysager. De manière plus généraliste, les élus manceaux préfèrent favoriser et promouvoir l'économie plutôt que la protection de leurs espaces verts paysagers. Le square des « Briques Rouges » conforte cette théorie. En effet, pour quelques places de parking, tout un square a été supprimé. Outre la dimension environnementale, il faut prendre en compte l'aspect social de ce problème. Cet espace était un repère pour les habitants du quartier, un point de rassemblement, d'humanité, un cadre de vie habituel. Tout cela a été détruit sans leur consentement, laissant place à un parking jouxtant celui du supermarché.

Nous pourrions conclure cette description de l'avenir du végétal par des chiffres. L'étude sur la synthèse du budget de 2014 démontre que le poste 'Aménagement urbain et Environnement' (autrement dit pas seulement les espaces verts) ne représente que 12%, soit l'avant- dernier budget important de la ville. De surcroît, la Mairie du Mans annonce « le budget 2015 prévoit 10 millions d'euros pour le pôle nature en ville ».

Discours très alléchant, cependant si l'on se penche sur le détail de ces 10 millions, nous pouvons remarquer que seulement 1 824 000€ sont alloués pour les jardins et parcs. Autrement dit, la politique mancelle démontre un intérêt pour les espaces verts paysagers de sa ville, mais ne s'y investit peut-être pas totalement.



Ville du Mans // Document de synthèse budgétaire BP 2015 //

ZOOM

La nature dans la ville représente un budget caractérisé par les éléments suivants en 2015 :

Fonctionnement		Recettes	
Dépenses			
- Dépenses courantes d'entretien	1,174 M€	- Remboursement de charges	0,190 M€
- Frais de personnel	5,528 M€		
- Subventions aux associations	0,437 M€		
	7,139 M€		

Investissement		Recettes	
Dépenses			
- Parcs et jardins	1,824 M€	- Subventions attendues	0,189 M€
- Centre Horticole (chaufferie bois)	0,779 M€		
- Aires de jeux	0,084 M€		
	2,687 M€		

Photo 23 : Répartition du budget 2014 – Photo 24 : Détails du budget 2015 dédié au service nature en ville

Source : Le Mans Ville

Certes, le tableau est noirci par les associations. Entre le discours un tantinet belliqueux des associations et la réalité des élus, les avis divergent. Mon interview auprès de Nicolas Landy, vice-président de Le Mans Métropole donne un nouvel éclairage à la situation paysagère du Mans.

Selon lui, Le Mans est une « ville de province à la nature très proche ». À défaut d'être entièrement une ville nature, il y a un réel accès à cette dernière. Effectivement, la campagne est accessible facilement, et outre cela, des aménagements tels que le boulevard Nature (confère annexe 4) ou l'Arche de la Nature sur plusieurs communes favorisent un contact facile avec des zones de verdure extra-muros.

Au niveau de l'agglomération, il est incontestable que l'accent est plus mis sur les aires de jeux que sur la création de jardins et parcs avec un type d'aménagement certain. Cela est dû à la volonté marquée au Mans de favoriser le pôle culturel.

Cependant, « Le Mans a évolué par rapport au passé » En matière d'aménagement paysager. Nicolas Landy a notamment précisé avoir répondu à la demande sociale en réaménageant certains en vue d'y implanter des aires de jeux pour les enfants. À noter que Le Mans est la ville la moins dense de France et donc « le rapport surface d'espaces verts par habitants est plus grand ». En tout, le Mans compte 60m² de verdure / habitant avec une densité 2 719 habitants/km². On constate, de plus, que 50% des logements sont des maisons individuelles souvent munies d'un jardin privé. Ainsi, les espaces verts privés sont très nombreux au sein de l'agglomération.

Afin de comparer les avis sur la thématique des espaces verts de la ville, examinons le regard de Nicolas Landy au sujet du réaménagement de la place des Jacobins.

En effet, certes le réaménagement a entraîné la destruction d'arbres, certes les jeunes arbres plantés sont de petite envergure et dans des pots, certes le cadre de vie procuré par ces espèces est moins agréable... néanmoins, si l'on analyse cette situation dans un angle de vue différent et dans sa globalité, le discours change. Cette place était avant son réaménagement un parking autour duquel les voitures circulaient. La vue n'était donc guère plaisante comparée à la nouvelle esplanade minérale. Ce choix a été fait, non contre la volonté créer un espace à proprement parlé vert, mais pour favoriser l'aspect social. Cette place représente une des nouvelles logiques d'aménagement du Mans à savoir qu'il y a « d'autres formes d'épanouissement et de divertissement que les parcs. Ce qui ne veut pas dire que l'on ne veut pas de parcs ! ».

Dans les jardins et parcs, les usages sont principalement récréatifs mais restreints. La place a été créée dans l'idée de réunir nombre d'habitants autour d'événements culturels (pesage des voitures lors de la manifestation des 24H du Mans, fête de la musique, rencontre des potiers, marché de Noël avec patinoire...), de rendez-vous incontournables avec le marché en matinée trois fois par semaine, mais aussi des manifestations épisodiques comme dernièrement la disposition de multiples jeux pour rassembler les familles. Ainsi, le choix du minéral est justifié par la décision de créer un lieu de vie, de rencontre avec diverses activités proposées, plus complètes que ce que l'on peut trouver au sein de jardins, squares et parcs. De plus, il explique que les arbres sont certes plus jeunes mais il faut regarder à long terme et imaginer que la biodiversité redeviendra présente, pas égale mais présente. Par extension, la trame minérale de la gare (côté Sud et côté Nord), de la place des Jacobins et de la place de la République est justifiée par la conviction d'avoir « une ville dans une ville ».

Un autre point important pour Nicolas Landy est la déclaration suivante : « Le Mans est une ville verte mais avec une image minérale qui lui colle à la peau ». Même si à une échelle départementale, régionale voire nationale, son identité végétale n'est pas affirmée. En regardant dans le détail, à une échelle réduite, Le Mans fait preuve d'un intérêt pour les espaces verts au sens général du terme. Cette présence du végétale est malgré tout représenté essentiellement par les jardins privés, « le vert derrière la façade ». Ce qui n'empêche pas les acteurs manceaux de prendre soin de leurs jardins et parcs publics même si l'accent est mis principalement sur le développement social et solidaire. Cela ne laisse pas les aménagements paysagers en dehors de toute décision. En effet, la ville porte un intérêt tout particulier aux espaces fleuris dans le quartier centre (parterres des jardins Pierre de Ronsard, les alcôves du tunnel ...). Le Mans possède une serre horticole et des fermes municipales qui produisent, chaque année, environ 350 000 fleurs pour verdir les parterres manceaux. De plus, la ville ne possède pas de réelles informations concernant l'analyse des palettes végétales de la ville. Ces informations seraient pourtant importantes afin de constater si Le Mans possède une identité végétale. Afin de remédier à cela, le Mans s'est engagé depuis un an et demi à réaliser un Inventaire de la flore et la faune du Mans. La finalité de cette action est d'obtenir un entretien plus personnalisé en lien avec leur volonté de réduire les produits phytosanitaires et de d'améliorer la gestion des espaces verts. Cela prouve l'intérêt des politiques pour le verdissement de cette ville.

En conclusion à cette première partie, nous pouvons dire que la stratégie paysagère mancelle est complexe et qu'une analyse du simple pôle espaces verts ne suffit pas à comprendre l'ensemble des dynamiques du végétal au Mans. On ne peut réduire le devenir du végétal à la seule lecture des budgets alloués à l'aménagement urbain et à l'environnement. Nicolas Landy précise « ce n'est pas simplement l'attention que la ville porte à son patrimoine, ce n'est pas juste une représentation du nombre d'arbres coupés ou replantés. Il faut prendre en compte l'entretien de ces espaces verts, la conscience de la nature. Ce sont des choix complexes ».

2. Quelles peuvent être les raisons de cette image minérale ancrée du Mans

Comme l'a évoqué Nicolas Landy lors de l'interview qu'il a bien voulu m'accorder, Le Mans garde cette image minérale bien que son patrimoine végétal soit néanmoins assez garni comme nous l'avons vu précisément. Existe-t-il des facteurs qui entretiennent cette représentation des habitants ? Cette partie concerne les espaces verts paysagers dans un contexte plus général : jardins, squares et parcs, arbres d'alignement, parterres occasionnels, promenade...

2.1. Une évolution des mentalités

Nous l'avons évoqué précédemment : les espaces verts manceaux ont connu un essor de leur création à partir des années 1950. Avant et durant longtemps, la ville était très ouvrière conservant donc une image de passage, de travail et d'industrie où le végétal n'était qu'un figurant dans ce décor économique. Alors que les espaces verts s'émancipent et apparaissent aux yeux des habitants, ces derniers ne sont pas satisfaits. En effet, si Le Mans malgré des espaces verts et la nature à proximité conserve cette réputation minérale, c'est que cette dernière est probablement entretenue. Alors si elle était assez justifiée avant 1950, est-ce toujours le cas aujourd'hui ? Nous pourrions nous demander si un facteur extérieur joue en défaveur de l'idée d'une ville mancelle verte.

Ainsi, nous pouvons entrevoir une coïncidence entre la représentation du Mans comme minérale et l'apparition suivie du développement de la notion de développement durable. Même si cette notion connaît ses premières origines vers le milieu du XIX^{ème} siècle, c'est avec le rapport de Brundtland en 1987 qu'elle s'émancipe. L'objet n'est pas de polariser sur l'évolution de cette notion, ni de ces concepts. Mais il réside un point sur lequel le développement durable peut expliquer l'insatisfaction des habitants du Mans quant à leurs espaces verts. L'arrivée du développement durable s'est réalisée simultanément avec une sensibilisation de la population face aux enjeux environnementaux, écologiques. On peut donc penser que cette sensibilisation a développé un renouveau d'intérêt pour nos cœurs de verdure, un temps délaissés ou oubliés. Cela a entraîné de nouvelles volontés, des envies de nature en ville.

Or, si l'on applique cette idée aux espaces verts du Mans, ces derniers sont pour 73% antérieurs aux années 2000. Ce n'est certes que quinze années, mais cela suffit pour avoir envie de renouveau, d'espaces de style contemporain. Heureusement, certains espaces verts ont été réaménagés afin de reflorir les jardins et parcs. Cette nouvelle forme de mentalité a envie de nature plus présente au sein d'une ville. Ainsi, je pense que les habitants du Mans ne souhaitent plus de végétaux enfermés dans des espaces clos appuyant cette image de milieu minéralisé caractérisant Le Mans. Rappelons que la ville se pâme de 5 200 m² de massifs, 200 bacs et jardinières et 32 suspensions. Le développement durable ancre dans nos esprits la protection, la préservation des végétaux, mais aussi la mise en valeur du cadre de vie. Ainsi, on ne recherche plus forcément la quantité mais principalement la qualité. Une étendue de pelouse de 500m² ne vaudra jamais deux parterres composés d'arbustes fleuris de 250m² chacun. De plus, des dizaines d'arbres en pot ne rivaliseront jamais par rapport à une pelouse agrémentée de massifs arbustifs et arborés. Ce n'est pas tant une comparaison quantitative qu'il faut effectuer mais plutôt une analyse qualitative du cadre de vie. De plus, une ville où « il fait bon de vivre » attire plus de personnes. On peut donc créer un équilibre entre cadre de vie paysager et bassin économique.

Un des aménagements au Mans qui, une fois promu et communiqué pourrait amoindrir cette image minérale mancelle est la réalisation du Boulevard Nature (confère annexe 4). En effet, le boulevard Nature est une promenade dont la finalité est une trame verte intercommunale. Ce projet a été entamé en 2004 et dessinera au final une boucle de 72 km reliant les divers pôles attractifs du Mans (naturels, culturels, patrimonial, touristiques, économiques...). Ce concept innovant a vu le jour afin de répondre à des besoins d'écomobilité et de promouvoir les déplacements doux au sein de la ville.

Étendre le projet de trame verte à l'ensemble de la commune serait une manière de relier entre-eux les divers espaces naturels. Cela peut conférer au Mans une omniprésence du végétal sous diverses formes. Cette idée permet d'améliorer le cadre de vie quotidien des manceaux, mais aussi de faire valoir la réputation du Mans comme une renaissance du végétal. Cependant, la première démarche avec le boulevard Nature est déjà un petit pas pour la Sarthe mais un grand pas pour Le Mans. De plus, rappelons que la position géographique du Mans est entre deux confluences fluviales. Ainsi, il pourrait être judicieux de créer une trame bleue en aménageant les bords de Sarthe et de l'Huisne. Ces deux exemples ne sont qu'une infime partie des possibilités pour développer Le Mans et que verdure rime avec perdure !

2.2. Une ville « contre nature » ?

Une autre hypothèse que l'on peut émettre est l'idée selon laquelle la ville serait un milieu hostile à la nature. Dans le cadre du Mans, la campagne est située à proximité. A quelques minutes, nous pouvons trouver des espaces de verdure composés du bocage sarthois, des paysages de plaines vallonnées (...). Ainsi avec un cadre naturel ambiant dans la périphérie mancelle, serait-on moins attentif à la ville. Les habitants se confortent-ils dans une simple comparaison en périphérie le végétal et en ville le minéral ? Si l'on ajoute une image qui se veut assez commune de la ville comme hostile à la nature, les habitants peuvent se conforter facilement dans des idées pré-requises et porter moins d'attention aux arbres dans leurs pots, aux bacs fleuris. Cette conception de la ville comme un espace minéral dénué de poumon de verdure florissant renforce la volonté de la population d'avoir une meilleure qualité de vie en ville. C'est-à-dire la présence d'espaces verts paysagers facilement accessibles.

Aussi, les manceaux en revendiquant et véhiculant cette image minérale du Mans ne font que manifester leur quête de nature en ville. Effectivement, il est aisé de penser qu'une ville est une zone urbaine, limitée aux voitures, synonymes de pollution. Une ville grise et minérale, froide et sans âme. Mais n'avons-nous pas évolué depuis quelques années ? Les villes se dessinent avec un aménagement durable, des matériaux adaptés et souvent identitaires des régions. Outre ces progrès architecturaux, le végétal perce et fait son entrée en ville. Les potées fleuries classiques, les parterres géométriques et surannés, les trottoirs sans brins d'herbes occasionnels, dénués de toutes formes de fleurs spontanées : tous ces éléments manquant d'authenticité sont en voie de disparition... Nous sommes à l'apogée de la gestion différenciée, des parterres de prairies fleuries aux fleurs spontanées qui donnent un cadre énergique au quotidien des habitants. L'apparition de la nature en ville serait-elle une lumière de la rédemption des villes par rapport aux dynamiques du végétal dans les paysages urbains ?

3. La nature en ville : les nouvelles formes de végétalisation ?

La notion de nature en ville va être tout d'abord abordée dans ce chapitre puis ses « concepts » au Mans afin de savoir si la place du végétal des paysages urbains prend un tournant pour revitaliser la ville et lui apporter un souffle nouveau.

Cette volonté de verdure n'est pas une notion si contemporaine. En effet, une enquête menée en 1978 démontrait que « les espaces verts en ville sont nettement plus importants que les problèmes de voies de circulation et de parking ». Une envie partiellement prise en compte, car 25 ans plus tard, la population admet une certaine amélioration de la qualité de vie mais déplore ne pas posséder d'espaces verts à proximité de leurs logements. Une étude démontrait que les habitants ne souhaitaient pas marcher plus de dix minutes pour trouver un coin de verdure. La demande sociale ne relève pas seulement de présence d'espaces verts mais aussi une forte densité de ces derniers. En effet, « 84% des Français estiment qu'il faut créer davantage de jardins et de parcs en milieu urbain » selon un article de Géoconfluences. Cet article date de 2007, soit de huit ans. Or, cette volonté n'a fait que croître. La population est demandeuse d'espaces verts paysagers au sein d'une ville. Suivant une enquête Ipsos réalisée en 2011, la présence de jardins, squares et parcs est le premier équipement public cité spontanément par les habitants pour améliorer la qualité de vie urbaine. Nous ne tarirons jamais assez d'éloges sur la présence d'espaces verts dans les villes. Des expressions pour ces espaces sont explicites : ce sont les poumons de nos villes, des cœurs de verdure... L'ensemble de ces organes sont vitaux pour notre survie. N'en est-il pas de même pour les espaces verts paysagers ? Ils sont des lieux récréatifs, de promenade, de repos, de jeux pour l'ensemble de la population. Les espaces verts créent « des oasis de meilleure santé autour d'eux » selon le Journal of Epidemiology and Community Health. En somme, la population veut avoir des cocons verts et colorés dans lesquels elle peut échapper au quotidien parfois gris. Ces espaces sont des bulles de bonheur, de respiration et de bien-être. Ainsi, pourquoi devoir se contenter d'espaces restreints et clos pour se ressourcer ? Ne pouvons-nous pas jouir d'une nature qui s'infiltre dans le tissu urbain et s'enracine durablement ?

Nous remarquons que les villes et la notion nature sont irréfutablement liées par la composante sociale. Effectivement, quoi de plus naturel pour les habitants de clamer leur besoin de nature afin de ré-enchanter leur vie quotidienne dans des villes qui se veulent trop souvent minérales. Selon un article paru dans Millénaire3, un journal de la métropole lyonnaise, « le parc est un espace public plébiscité par les Français [...] ». L'environnement urbain ne doit pas être visible de l'intérieur d'un parc. Béton, bitume, panneaux publicitaires, bruits de la ville sont tenus de rester aux portes du parc. Ainsi, cela explicite bien que les motivations de la population sont de s'oxygéner, de se ressourcer. Choses permises et encouragées implicitement par les espaces verts.

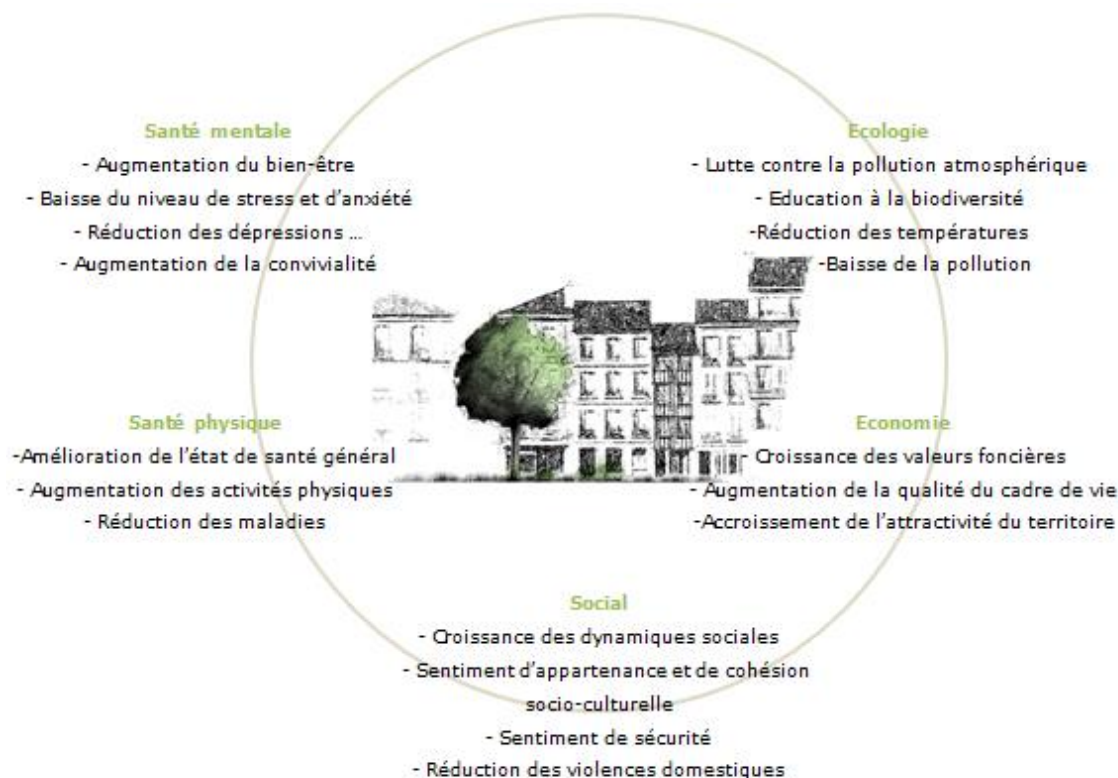


Photo 25 : Bienfaits de la nature en ville, selon Manusset, 2010 - Source : personnelle

Imaginez alors l'ensemble de ces bienfaits s'étendre dans la ville ? Imaginez l'utopie générée par une ville verte où les fleurs poussent spontanément, où le végétal est omniprésent sous diverses formes ! Alors voilà les bénéfices de la nature en ville, c'est redonner de l'âme et de la vie dans notre quotidien architecturalisé par la ville. Nous nous devons de prendre en compte cette demande sociale croissante de nature en ville. L'association de ces deux mots ancre la notion dans l'urbanisme paysager qui devrait devenir un fil conducteur pour l'ensemble des villes.

De ce fait, cette ardeur végétale va entraîner simultanément avec le changement de mentalités principalement inculquée par la notion de développement durable (prise de conscience environnementale, volonté de vivre en symbiose avec nature, besoin de retrouver ses racines, envie d'harmonie ville/campagne), une volonté de « se mettre vert ». Cela incite la population à végétaliser tout espace non utilisé, toute friche urbaine afin d'en faire devenir des zones de verdure. Cela se traduit à la fois à l'échelle individuelle avec le fleurissement des balcons, la création de cours intérieures, de terrasses même simplement munies de pots et de jardinets,... Mais aussi à l'échelle collective dans la sphère du public avec l'accroissement du nombre de jardins partagés et familiaux, l'apparition de végétation spontanée en ville, de toits et murs végétaux... Il est vrai que l'ensemble de ces notions semblent contemporaines, nouvelles comme une réponse implicite aux préoccupations environnementales grandissantes. Mais cela reste une redondance à l'approche développée par le Corbusier en 1925. Il affirmait de manière précoce et progressiste que « la ville de demain peut vivre totalement au milieu des verdure ». Il était en avance sur son temps et a été l'inquisiteur des prémices du concept de villes dites vertes. Aujourd'hui, les problématiques environnementales ne cessent de se développer dans un monde qui se veut de plus en plus urbanisé, minéralisé et pollué. La notion de « ville verte » renaît alors de ses cendres comme concept contemporain faisant des villes vertes des bassins attractifs.

En somme, il est important de souligner que la nature en ville ne se réduit pas à sur-végétaliser les espaces. Ce concept s'ancre dans des logiques économiques, sociales et, évidemment, écologiques. Nous pouvons récapituler les principes primordiaux selon deux axes principaux :

- préserver et développer des espaces verts paysagers tant de qualité qu'en quantité. Par exemple, affirmer le maillage des trames vertes et bleues, promouvoir l'innovation végétale et la gestion écologique, remettre l'eau dans des problématiques d'aménagement, resserrer les liens espace urbain et rural.
- encourager la culture et une sensibilisation partagée des populations : par exemple, savoir quelle représentation les habitants se font de la nature, effectuer des démarches d'informations et de sensibilisation, favoriser les rencontres intergénérationnelles et inclure les citoyens dans les décisions des projets d'aménagement.

Aussi, nous allons voir si Le Mans se laisse porter par cette vague de nature en ville. Car si l'agglomération était la seconde ville verte en 2003, elle n'apparaît plus dans le classement de nos jours. Or, si Le Mans souhaite évoluer vers une image végétalisée et de qualité, il lui faut faire ses preuves comme ville nature. Malgré certains aménagements urbains qui peuvent contredire quelque peu cette idée, Le Mans se dirige vers une politique de nature en ville. En effet, certaines actions ont été menées dans le cadre des deux axes. Dans le cadre de la préservation et du développement qualitatif et quantitatif des espaces, nous pouvons citer le boulevard Nature ou encore l'Arche de la Nature comme trame verte. L'Arche de la Nature est un espace naturel de 450 hectares intercommunal situé aux portes du Mans. Cet espace récréatif, créé en 1998, représente les principales unités paysagères composées d'éléments tels que l'eau, la forêt, les plaines (...) de Sarthe. La ville n'est pas très adepte des innovations paysagères pour l'instant. On pourrait malgré tout évoquer le semblant de mur végétal / patio intérieur de la Cité Judiciaire. Un autre exemple peut être cité aussi. Il s'agit du travail sur l'eau effectuée lors de la création du parc de l'Île aux Planches, situé entre deux bras de la Sarthe. En effet, l'eau fait partie de l'identité mancelle et ce parc introduit cette composante dans sa conception. « Ce projet de parc présentait une contrainte de départ : un déversoir de 50 m de côté pour abaisser la cote de crue en faisant passer l'eau du canal à la Sarthe. Il a fallu composer autour de cet élément hydraulique pour imaginer les parties récréatives. » explique Pascale Hannetel - CAUE 72.



Photo 25 : Plan masse du parc et photo du déversoir (CAUE 72)



Outre ces éléments purement d'aménagement paysagers, le Mans accentue sa politique sur la culture. En effet, le budget consacré à ce pôle est primordial. C'est une réelle volonté de la ville de promouvoir la culture à l'aide d'événements organisés intergénérationnels. Nous pouvons citer en premier lieu les multiples événements sur l'Arche de la Nature : potager avec la redécouverte des variétés anciennes identitaires, initiation au recyclage, à l'apiculture, des randonnées thématiques, des expositions... Certaines associations organisent des événements culturels autour du jardin ou des espaces verts. Nous pouvons principalement évoquer « Entre cours et jardins », ce rendez-vous printanier qui permet aux promeneurs de visiter des jardins publics et privés nichés dans la vieille ville et qui accueillent aussi des exposants (horticulteurs, artistes, décorateurs, écrivains...). Ce week-end est aussi le théâtre de concours floral et de conférences. Un autre événement est la journée de la Rose organisée dans le jardin d'Horticulture. Il permet de découvrir les Roses à travers des expositions, des aquarelles, des photos ou des visites animées du jardin.

En somme, de nouvelles formes de végétalisation apparaissent au sein du Mans comme les jardins familiaux au nombre de 150 dans le Mans Métropole, des événements de sensibilisation du grand public (Musée de l'eau,...). Néanmoins, la ville pourrait penser à installer des toitures ou des murs végétaux dans la conception de leurs nouveaux bâtiments afin de donner un vent d'innovation à la ville ou encore à étendre leurs rendez-vous autour de la thématique des espaces verts. On pourrait dire qu'en matière de nouvelles formes de végétalisation et de nature en ville, le Mans fait ses premiers pas, hésitants mais déterminés.

En conclusion de ce chapitre 3, nous pourrions résumer les dynamiques du végétal selon trois périodes :

- ⇒ Avant les années 1900, le végétal trouvait sa place dans les aménagements urbains. Il était valorisé par les élus et apprécié à juste titre par les habitants, notamment dans la cité Plantagenêt.
- ⇒ Vers les années 2000, l'accent de la politique municipale est mis sur la culture, l'accessibilité et semble délaisser quelque peu le patrimoine végétal. Les mentalités évoluant vers des envies de nature en ville, les habitants ne sont pas forcément satisfaits par les récents aménagements urbains qui modifient le cadre de vie paysager (place de la République, des Jacobins...).
- ⇒ Et, dans le futur, nous pouvons entrevoir des dynamiques végétales au centre des préoccupations avec le projet de trame verte qui se clôturera, les arbres réintroduit dans les places et certains parcs réaménagés.

Conclusion

La finalité de ce mémoire est de se positionner sur les trajectoires des paysages urbains de la ville du Mans. De la sorte, le caractère de la ville du Mans a été évoqué puis, complété par une description approfondie des espaces verts publics manceaux. Afin de constater quelles sont les dynamiques des espaces verts paysagers plus en détail, nous nous sommes penchés sur la place du végétal dans l'espace urbain de la ville du Mans avec plusieurs exemples, opinions et pistes d'évolution.

Nous avons vu que la palette des espaces verts de la ville sont au nombre d'une vingtaine. Ces derniers sont concentrés majoritairement dans le centre-ville, dans la partie Nord de l'agglomération. Nous avons établi que ces espaces possèdent une qualité (type d'aménagement, taille ou quantité), mais que celle-ci reste moindre au vu de certaines attentes de nature en ville florissante.

Il a été démontré qu'il y a, certes, une minéralisation du centre-ville contemporain et, certes, une perte d'une certaine valeur patrimoniale. Mais qu'il ne faut pas se focaliser sur les aspects négatifs de la modernisation des projets urbains. Nous pouvons déclarer que Le Mans n'est ni une ville minérale, ni une ville verte. Mais que les diverses dynamiques du végétal, orientées par les associations ou le corps de la mairie tentent de trouver un équilibre et une cohésion des paysages urbains.

Le Mans s'inscrit donc dans une trajectoire de cohésion des paysages urbains. J'entends par ce mot s'entend deux types de cohésion : entre l'architecture et le paysage et entre les aménagements et l'attachement des habitants à ces derniers. Afin de conforter cet équilibre des paysages urbains et de garder la lumière sur le végétal de la ville du Mans, je conseillerai dans l'avenir trois axes :

- Renforcer l'équilibre en inscrivant la ville au maximum dans la démarche de nature en ville et les innovations paysagères,
- Inscrire réellement les citoyens dans les projets urbains et paysagers afin de leur donner un attachement aux aménagements (image glorifiante de la vielle, respects des espaces...),
- Poursuivre les efforts budgétaires effectués sur le développement culturel, sans délaisser le pôle « Nature en ville », afin de fidéliser les habitants à la ville et de la rendre plus attractive.

Le Mans est une ville aux confins de la campagne, où les grands espaces naturels sont facilement accessibles. Il serait, donc, intéressant de se pencher sur la transition entre les espaces urbains et ruraux du Mans afin d'étendre les dynamiques du végétal au-delà des limites administratives de la ville.

« Je suis un vrai homme des villes. J'aime l'air libre et les jardins. »

Jean Claude Nicolas Forestier

Annexes 1 / Fiches récapitulatives des espaces verts

Les jardins et squares



Nom : **Le square du Bicentenaire**

Numéro : 1

Emplacement : Rue de la Verrerie, 72000 Le Mans

Superficie : 1 000 m²

Année de création : 1989

Description : Situé dans le centre-ville, ce petit jardin est entouré de grandes maisons privées. Ce jardin est constitué de roses et de mixed-border de plantes vivaces aménagé en deux terrasses sur les remparts romains. Un espace engazonné servant de terrasse offre une vue plongeante du Mans.



Nom : **Le square Jacques Dubois**

Numéro : 2

Emplacement : Rue du Square Jacques Dubois, 72100 Le Mans

Superficie : 500 m²

Date de création : vers 1950

Description : Situé au-dessus du tunnel, c'est un espace planté de Magnolias au milieu d'hôtels particuliers et de maisons en pans de bois.



Nom : **Le jardin des Plantes - jardin d'Horticulture**

Numéro : 3

Emplacement : 1 rue de Sinault, 72000 Le Mans

Superficie : 50 000 m²

Année de création : 1870

Description : Ce grand jardin est l'œuvre de Jean Alphand. Il rassemble deux parties reliées par un tunnel de pierre. Il y a tout d'abord, le jardin à la française, dit d'Horticulture, avec une roseraie dominée par une terrasse plantée de Tilleuls. Puis, un jardin paysager agrémenté d'un grand bassin évoquant les sites de Sarthe que l'on appelle le jardin des Plantes. Cet espace associe des éléments structurants tels que : des bancs, un bassin avec cygne, canards et poissons, le manège, les ruisseaux et cascades rocailleuses, les arbres aux essences rares, la statue des trois grâces, le kiosque à musique de 2004... Ce jardin est la propriété de la Ville du Mans depuis 1881 et un site classé depuis 1945.

Nom : **Les jardins de la Gourdainne**



Numéro : 4

Emplacement : Quai Louis Blanc, 72000 LE MANS

Superficie : 2 500 m²

Année : Vers 1975

Description : Ce sont des jardins odorants qui ont remplacés le quartier de la Gourdainne démoli en 1970. De l'ancien quartier, il ne reste que deux fontaines et une poterne. Ce sont des jardins d'inspiration médiévale composés de carré avec graminées et vivaces. La charte paysagère des carrés reprend les couleurs de la muraille (alternance de brun du grès, le blanc du calcaire et le rouge des briques). Ce jardin a reçu un prix national de la mise en valeur du Patrimoine.



Nom : **Le jardin médiéval et aromatique de l'église du Pré**

Numéro : 5

Emplacement : Place du Pré 72000 Le Mans

Superficie : 4 000 m²

Année : rénové en 1996

Description : Comme son nom l'indique, ce jardin est composé selon les principes des jardins médiévaux. Ce jardin est composé de quatre parties de plantes vivaces et annuelles. Ces parties sont composées respectivement d'un carré d'espèces aromatiques, médicinales, de plantes potagères puis d'espèces fleuries.



Nom : **Le Quinconce des Jacobins**

Numéro : 6

Emplacement : Rue des Jacobins 72100 Le Mans

Superficie : 64 500 m²

Année : 1792

Description : Ce parc a été aménagé par Louis Bruyère sur une place qui était occupée par les couvents des Jacobins et des Cordeliers. Le quinconce des Jacobins consiste en une promenade de quatre étages avec des parterres de fleurs en bordures et plantées de Tilleuls., suivie d'une esplanade bétonnée (parking gratuit). En continuité de ce parking, se trouve un petit bois traversé par un petit cours d'eau.

Fonction :





Nom : **Le square Robert-Triger**

Numéro : 7

Emplacement : Square Robert-Triger 72000 Le Mans

Superficie : 3 000 m²

Année : Non référencée

Description : Ce square est situé dans la Cité Plantagenêt près de la muraille médiévale. Il est composé d'une pelouse accompagné de plantes vivaces et aromatiques. On trouve sur place un modèle d'horloge solaire (1882) et des boulets de catapultes laissés par les Anglais en 1470.



Nom : **Le jardin de Tessé**

Numéro : 8

Emplacement : Avenue de Paderborn, 72000 Le Mans

Superficie : 23 000 m²

Année : réaménagé en 1926

Description : A la suite du Quinconce, on trouve le jardin du musée de Tessé. Vers le XVII^{ème} siècle ce jardin était divisé en trois terrasses avec en contrebas un bassin et deux promenades ombragées de Tilleuls. C'est en 1906, le maire Arsène le Feuvre relie le jardin à l'anglaise avec le celui de Tessé. Le jardin actuel est composé avec pelouse entourée de nombreux massifs, arbres remarquables et regroupe en son centre, un bassin ovale. Depuis juin 2009, Jean-Bernard Métais a créé le "Temps Imparti Eclipse", un sablier géant au cœur du bassin. C'est un grand cube de verre depuis lequel on peut, par transparence, voir les pelouses et les parterres, le feuillage pourpre des Hêtres et les Platanes.



Les Tanneries avant 1870



Nom : **Les jardins des Tanneries**

Numéro : 9

Emplacement : Quai Louis Blanc, 72000 Le Mans

Superficie : 20 000 m²

Année : 1870

Description : Le jardin des Tanneries est situé en centre-ville en bordure de la Sarthe. Sa particularité est son implantation dans le quartier des Tanneries qui a été détruit en 1869 pour construire des quais. De ce quartier est restée une ancienne tour de fortifications (que l'on peut distinguer sur les deux photographies). C'est un vaste jardin paysager avec une vue sur la Cité Plantagenêt et son enceinte romaine.



Nom : **Les jardins Pierre-de-Ronsard et Jacques Peletier**

Numéro : 10

Emplacement : Avenue de Rostov-sur-le-Don, 72100 Le Mans

Superficie : 1 000 m²

Année : Non référencée

Description : Les jardins Pierre de Ronsard sont des jardins paysagers classés aux Monuments Historiques. De part et d'autre de l'escalier des Ponts-Neufs, il y a trois petits jardins d'inspiration médiévale. Ces jardins sont très fleuris avec une petite fontaine situés au pied de l'Hôtel de Ville

Les parcs



Nom : **Le Parc Banjan**

Numéro : 1

Emplacement : Rue de Sargé, 72000 Le Mans

Superficie : 34 500 m²

Année : 1976

Description : Avant la création du parc, ce coteau ensoleillé était planté de pommiers et de vignes. Le parc est constitué de grandes étendues de pelouses vallonnées avec des Platanes, de vieux Chênes et les pommiers qui ont été sauvegardés. Ce parc, aux allures de bocage sarthois, possède en son centre des aires de jeux.



Nom : **Le Parc de la Cigogne**

Numéro : 2

Emplacement : Route de Degré, 72000 Le Mans

Superficie : 80 000 m²

Année : 1995

Description : C'est un grand parc desservi par le Boulevard Nature. Le parc contient une coulée d'eau provenant d'une marre préservée avec des jeux pour les enfants créée en 2004.



Nom : **Le Parc à Fourrage**

Numéro : 3

Emplacement : Quartier du Pied-Sec, Pontlieue, 72000 Le Mans

Superficie : 6 300 m²

Année : réhabilité en 2010

Description : Ce parc a été inauguré à Pontlieue. C'est un ancien parc de stockage des chevaux de l'armée royale. Le parc est réaménagé en 2003 puis réhabilité en février 2010 par le paysagiste Laverne et le service environnement de la Ville. Il sera constitué d'un square avec des espaces de récréation entouré d'une douve plantée de graminées. Ce parc contient une importante collection d'espèces et d'arbres dont quarante Pins sylvestres et Chênes verts formant une trame verte.

Fonction :



Nom : **Le Parc de Gazonfier**

Numéro : 4

Emplacement : Rue de l'Eventail, 72000 Le Mans

Superficie : 65 000 m²

Année : Non référencée

Description : Ce parc est constitué de pré champêtres avec des bois marqué par les Peupliers, les Ginkgo, les Chênes (...). En bas de Gazonfier, une prairie a été aménagée avec des espaces de récréation pour les enfants.

Fonction :



Nom : **Le Parc des Glonnières**

Numéro : 5

Emplacement : Boulevard des Glonnières, 72100 Le Mans

Superficie : 70 000m²

Année : Rénové en 2013

Description : Situé au Sud du Mans, ce parc est entouré de barres d'immeubles des années 1960. Il accueille des tables de pique-nique, des espaces de loisir au sein d'espaces engazonnés (18000 m² de pelouse, 6600 m² d'arbustes, plantes vivaces et autres graminées). De vieux platanes et les tilleuls ont été conservés et donnent au parc un air déjà ancien.

Nom : **Le Parc du Gué-de-Maulny**

Numéro : 6

Emplacement : Rue de l'Angevinière, 72000 Le Mans

Superficie : 160 000

Année : Non référencée

Description : Ce parc reflète la campagne au milieu de la ville. En effet, au Bord de l'Huisne, on trouve un grand pré. C'est un espace historique à cause de ses batailles, de son château ou de ses moulins. Un moulin à l'ancienne, rénové en 2008, y est toujours présent. Il y a des espaces récréatifs avec aire de pique-nique et terrain multisport.

Fonction :



Nom : **Le Parc de L'Île aux Planches**

Numéro : 8

Emplacement : Rue Ampère, 72000 Le Mans

Superficie : 30 000

Année : 2008

Description : Ce site était un ancien site d'EDF vers 1841 et est devenue une friche industrielle après 1993. Ce parc urbain est situé entre les deux rives de la Sarthe et offre un promontoire avec une vue imprenable sur le port de la ville. Ce parc est composé d'un amphithéâtre de verdure avec des gradins engazonnés et une surface qui fait office de déversoir pour le canal en cas de montée des eaux (ouvrage hydraulique majeur). Une promenade le long de la digue de pierres ou d'un chemin bordé de Saules, Aulnes et Frênes permet d'accéder à un jardin pour enfants, baptisé "l'Île-aux-enfants".



Nom : **Le Parc Marcel-Paul**

Numéro : 8

Emplacement : Avenue du Docteur Jean Mac, 72100 Le Mans

Superficie : 40 000 m²

Année : 2003

Description : Ce parc est situé au Sud du Mans. C'est une pelouse boisée avec des aires de jeux pour les enfants.





Nom : **Le Parc Victor Hugo - Préfecture**

Numéro : 9

Emplacement : Rue Victor Hugo, 72100 Le Mans

Superficie : privée - 22 630 m² et publique - 13 000 m²

Année du parc public : 1970

Description : Le parc est séparé en deux parties, une partie privée accessible seulement lors des journées du patrimoine et une partie publique. Le parc privé, dit de la préfecture, est inclus dans l'ancien ensemble de l'abbaye de la Couture, comprenant les bâtiments monastiques, l'église abbatiale et l'enclos. Plus de la moitié de ce parc sera cédée aux habitants du quartier, créant ainsi le parc Victor Hugo. Une allée, identique au tracé de l'ancienne rue des Tilleuls, délimite les deux parties.



Nom : **Le Parc Théodore-Monod**

Numéro : 10

Emplacement : Rue Gambetta, 72000 Le Mans

Superficie : 21 000 m²

Année : 2002

Description : Ce parc est situé à la place de l'ancienne caserne du 117^{ème} Régiment d'Infanterie. Il a été conçu par Jacqueline Osty avec de multiples ambiances (deux pavillons de l'ancien poste de garde, quatre bassins d'eau avec jets d'eau, une grande cascade en pierre, pergola couverte de Roses...). Ce parc est une source d'arbustes, d'arbres et de plantes vivaces avec des matériaux récurrents tels la pierre et l'acier.



Nom : **Le Parc Verdigné**

Numéro 11

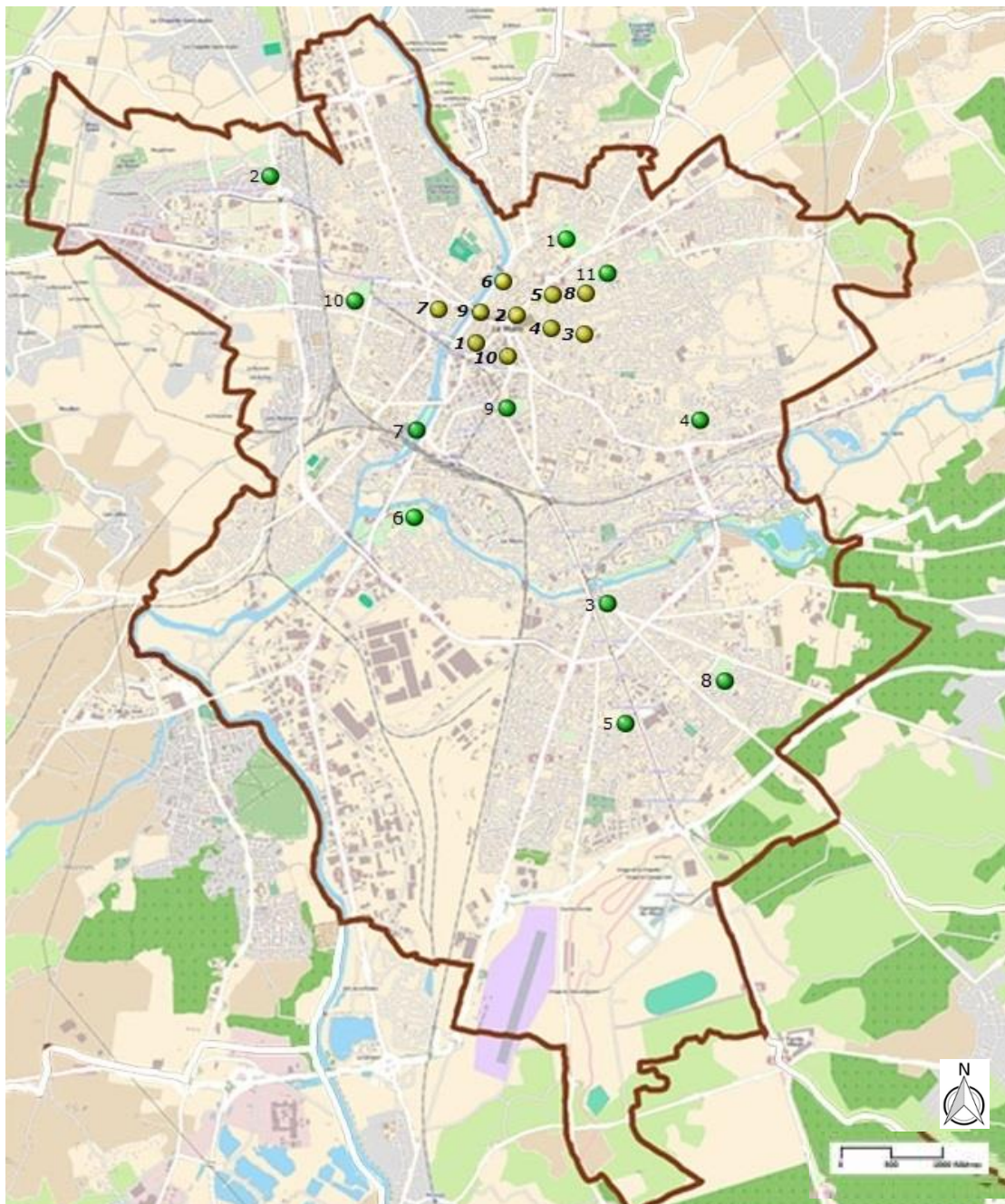
Emplacement : Rue d'Isaac, 72000 Le Mans

Superficie : 30 000 m²

Année : Non référencée

Description : C'est un parc paysager au cœur du quartier des Villarets. Le parc de Verdigné est un jardin avec une pelouse bordée d'arbres où les enfants peuvent s'amuser avec des jeux variés.

Annexe 2 : Carte des jardins, squares et parcs du Mans



Les jardins et squares :

1. Le square du Bicentenaire
2. Le square Jacques Dubois
3. Le Jardin des Plantes et le jardin d'Horticulture
4. Le Quinconce des Jacobins
5. Le square Robert-Triger
6. Les jardins de la Gourdaïne
7. Le jardin médiéval et aromatique de l'église du Pré
8. Le jardin de Tessé
9. Les jardins des Tanneries
10. Les jardins Pierre-de-Ronsard et Jacques Peletier

Les parcs :

1. Le parc Banjan
2. Le parc de la Cigogne
3. Le parc à Fourrage
4. Le parc de Gazonfier
5. Le parc des Glonnières
6. Le parc du Gué-de-Maulny
7. Le parc de l'Île-aux-Planches
8. Le parc Marcel-Paul
9. Le parc Victor Hugo - Préfecture
10. Le parc Théodore-Monod
11. Le parc de Verdigné

L'ENTRETIEN DU LUNDI

Michèle Miant : « Stop à l'espace minéral qui s'étend en ville »

La présidente de l'association Patrimoine environnemental menacé ne se satisfait pas de la place accordée à la nature. Elle réclame la création de nouveaux squares et une plus grande variété d'arbres.

Propos recueillis
par Jean-François BARON
jean-francois.baron@maine-libre.com

« Le Maine Libre » : Comment est née votre association ?

Michèle Miant : Elle s'est créée dans le sillage du collectif A l'ombre des arbres qui avait protesté à l'été 2012 contre l'abattage des arbres des Jacobins en haut du tunnel. Initialement, l'objectif était de défendre la partie arborée de la ville, les grands arbres qui tombaient tous pour raison de grands travaux. Déjà, pour la première ligne de tram, j'avais eu le sentiment que la ville avait été éventrée. Mille grands arbres avaient été supprimés.

Mais d'autres avaient été replantés...

Oui, ils en avaient replanté 1200, mais de petits arbres qui sont restés modestes. Et pour la seconde ligne et l'espace culturel, il y a encore eu une fois plusieurs centaines d'arbres

qui ont été abattus. On a compté 340 arbres, même si ce n'est pas un chiffre officiel. Mais la lutte de l'association s'inscrit aussi dans la lutte contre l'artificialisation des sols dans les espaces naturels à la campagne et contre la bétonisation des villes, ici comme ailleurs. C'est un phénomène global que l'on dénonce.

Ce dimanche, vous vouliez manifester votre désarroi en plantant des arbres en haut du tunnel. Quel est le sens de cette action finalement annulée ?

Ce que l'on dit, c'est stop à l'espace minéral qui s'étend en ville. Pour stopper cet espace minéral, on voudrait plus de squares avec bancs, pelouses et arbres... Les squares permettent de la convivialité et l'oxygénation du corps et de l'esprit.

Il y a tout de même de nombreux parcs en ville...

C'est vrai qu'au Mans, il y a plusieurs parcs publics : le Jardin des plantes, Tessé, le Gué-de-Maulny et d'autres

ont été créés comme l'île aux planches, Théodore-Monod, etc. Mais dans le centre-ville, on supprime la verdure. A la préfecture, sept arbres maigrichons ont remplacé de grands tilleuls qui auraient pu être conservés et l'on n'a pas remis de pelouse. Gare sud, aux Jacobins devant le théâtre ou en haut du tunnel, on aurait pu également mettre de la pelouse. On regrette le manque de concertation. **Le maire et son équipe ont pourtant modifié leur projet aux Jacobins après négociation avec vous...**

Il faut reconnaître qu'il a négocié avec nous, qu'il a planté plus d'arbres que prévu et qu'il a accepté de sauver le grand marronnier en haut du tunnel, le catalpa ou le hêtre pourpre. Mais le marronnier a souffert des travaux et risque de mourir et le hêtre n'a pas refait de feuilles. Quant aux arbres qui ont été plantés, ils ne deviendront jamais de grands arbres. Ce sont des liquidambars, des

érables... Ça manque d'épaisseur, de majesté.

« La nature en ville », c'est un des slogans de la ville du Mans...

Le maire a une propagande verte très au point. La nature en ville, c'est de la pub. Il a coupé des centaines de grands arbres au Mans et a planté des moignons à la place. Il y a beaucoup de paroles et de médiatisation, mais peu d'actes. Depuis la gare jusqu'aux Jacobins, c'est un désert minéral. Pour rencontrer des arbres, il faut aller dans les parcs, mais on ne va pas tous se concentrer dans les parcs ! Et regardez autour de la cathédrale. Il y avait plusieurs grands arbres. Il n'en reste qu'un. Un ginkgo biloba dont on demande le maintien. On espère qu'il ne sera pas abattu à son tour au nom des aménagements.

L'association a posé des banderoles, hier matin sur le marché des Jacobins, pour dénoncer le sort réservé aux arbres. A lire sur lemainelibre.fr

600 arbres supplémentaires en dix ans

Ces réflexions sur la place accordée à la nature au Mans nourrissent deux questions : combien d'arbres y a-t-il en ville ? Sont-ils moins nombreux ? La mairie avait déjà répondu à cette question cet été dans son magazine « Le Mans notre ville ».

Réponse : il y a environ 19 500 arbres en ville. Plus précisément : 12 000 dans les parcs et jardins et 7 500 arbres d'alignements le long des rues qui structurent la ville.

« Ce patrimoine s'est enrichi de 511 nouveaux spécimens à l'occasion des

travaux des deux lignes de tramway, un solde largement positif. Il en est de même pour le tracé du futur bus à haut niveau de service. Sur cette T3, 93 arbres seront supprimés et 161 plantés. Près de 600 arbres supplémentaires auront donc fait leur apparition dans le paysage mancel ces dix dernières années, dans les rues de la ville », indique ainsi la municipalité dans son magazine.

« Cette logique comptable, c'est une façon d'entourlouper le citoyen », estime pour sa part la présidente de

Patrimoine environnemental menacé. « C'est de l'arnaque intellectuelle ! De petits arbres ne vaudront jamais de grands arbres, d'un point de vue esthétique et au niveau de l'absorption du CO2 ».

Et quant à reprendre l'argument du nombre, Michèle Miant compare désavantageusement la quantité d'arbres au km². A Caen, il y a environ 40 000 arbres, soit 1 556 arbres au km². Au Mans, il n'y a que 369 arbres au km².

BIO EXPRESS

1949 : naissance au Mans

1974 : professeur de français. Dans les mêmes années, elle milite contre la centrale de retraitement de La Hague et le tout nucléaire en France.

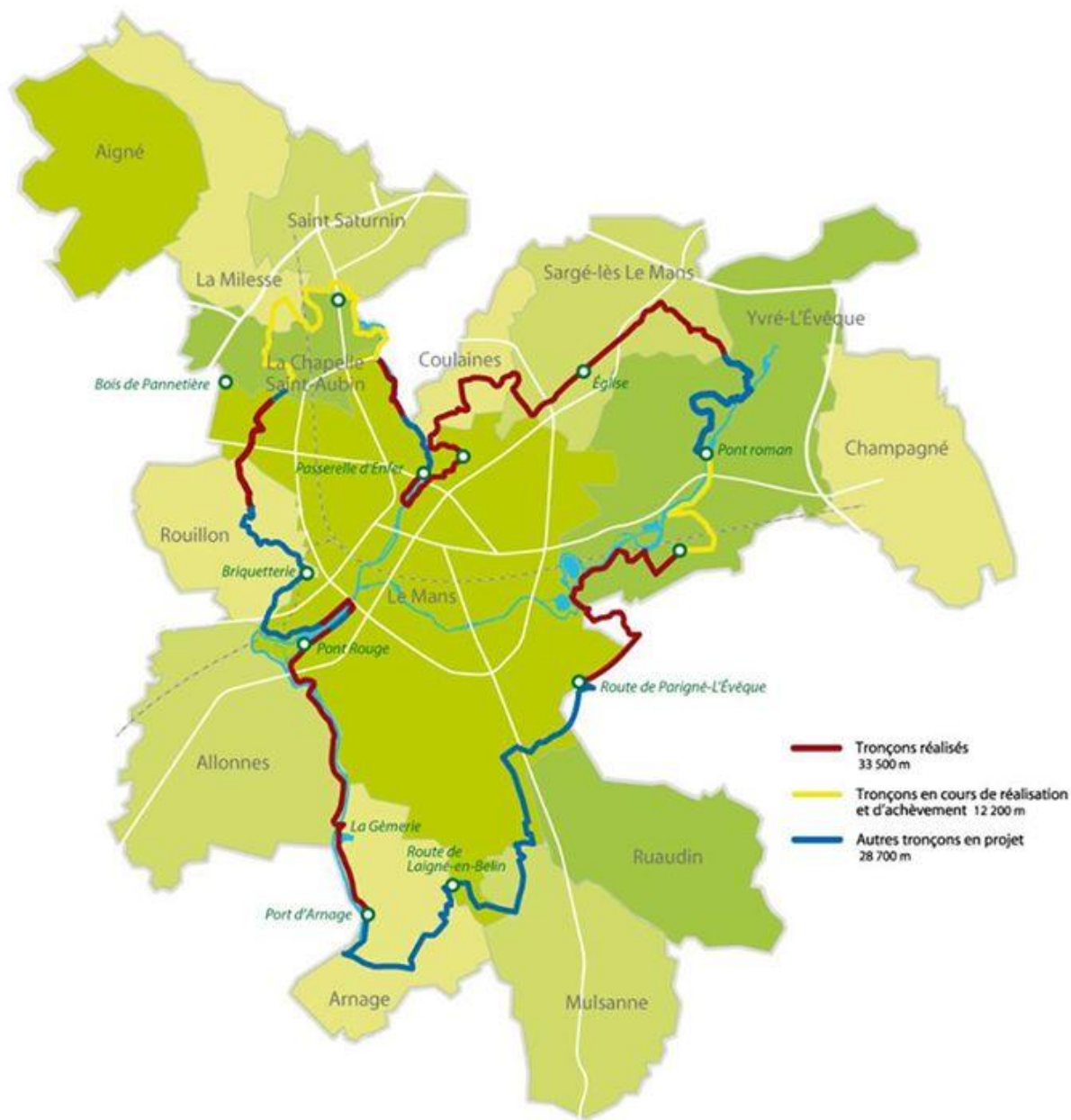
2012 : rejoint durant l'été le collectif A l'ombre des Jacobins.

2012 : participe en octobre à la création de l'association Patrimoine environnemental menacé dont elle devient la présidente.

2013 : rassemble avec son association 1 500 signatures contre le projet de transformation du square des Maillets en parking.

LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

Annexe 4 : Itinéraire du Boulevard Nature



Source : Office de Tourisme du Mans

Bibliographie

1. Articles et ouvrages :

- BERTRAND Jean-René, CHEVALIER Jacques, DODIER Rodolphe, GASNIER Arnaud. Le Mans, peut-on changer la ville ? Jeanneau Jacques, Norois, Année 2000, Volume 187, Numéro 187, pp. 419-420
- BIANE J. La Sarthe, des origines à nos jours, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, Année 1983, volume 90, Numéro 90-4, pp. 609-611
- BIANE J. sous la direction d'André Lévy, Le Mans - Métamorphose d'une ville, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, Année 1988, Volume 95, Numéro 95-1, pp. 114-115
- BLANC Nathalie. 1925-1990 : l'écologie urbaine et le rapport ville-nature. Espace géographique, Année 1998, Volume 27, Numéro 27-4, pp. 289-299
- BLONDEAU Pascal. Espace agricole et système de culture dans la Sarthe. Norois, Année 1993, Volume 158, Numéro 158, pp. 253-272
- DORNIC François, CHASSAGNE Serge. Histoire du Mans et du pays Manceau. Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, Année 1977, Volume 84, Numéro 84-2, pp. 496-500
- FIGUET Sven, sous la direction de BUIVIER Vincent. Paysage urbain et végétal, « Faire aimer la ville ». Etude de la prise en compte du végétal dans la rénovation urbaine. 2009, Mémoire de master professionnel 2e année : Paysages et médiations : Angers : 2009
- GARNIER Jacqueline. Le Mans. Bulletin de l'Association de géographes français, Année 1942, Volume 19, Numéro 149-150, pp. 117-130
- GARNIER Jacqueline. Le Mans. L'information géographique, Année 1938, Volume 3, Numéro 3-1, pp. 7-10
- GASNIER Arnaud. Centralité urbaine et recomposition spatiale. L'exemple du Mans. Norois, Année 1991, Volume 151, Numéro 151, pp. 269-278
- GASNIER Arnaud. Politique urbaine locale et images de la ville. Les exemples de Brest, Le Mans et Tours. Norois, Année 1992, Volume 156, Numéro 156, pp. 467-476
- GASNIER Arnaud. Commerce et dynamique de centre-ville : l'exemple du Mans. Norois, Année 2000, Volume 187, Numéro 187, pp. 353-366
- GOUHIER Jean, GUICHONNET Paul. Naissance d'une grande cité. Le Mans au milieu du XXe siècle. Revue de géographie alpine, Année 1954, Volume 42, Numéro 42-1, pp. 198-201
- HERIN Maurice. Différenciation sociale de l'espace urbain du Mans en 1975. Contrastes et nuances. Norois, Année 1982, Volume 113, pp. 35-51
- MARTY Capitaine J. Le Mans, nœud de voies ferrées. Annales de Bretagne, Année 1939, Volume 46, Numéro 46-3-4, pp. 209-236
- MOINDROT Claude. Le système urbain du Mans, exemple de système cristallin. Norois, Année 1977, Volume 95, Numéro 95, pp. 179-192
- MOLLIE Caroline. Des arbres dans la ville : l'urbanisme végétal. Arles, Actes SudParis : Cité verte, 2009
- MUSY Marjorie. Une ville verte : les rôles du végétal en ville. Editions Quae : Versailles, 2014

2. Pages internet :

3. Pages internet :

- <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/paysage/PaysageViv.htm>

BOUTEFEU Emmanuel, La Nature en ville : enjeux paysagers et sociétaux, CERTU de Lyon, Dernière mise à jour le 28 avril 2007

- <http://www.lemans-tourisme.com/fr/decouvrir/parcs-jardins-au-mans.html>

CAFE FRAPPE, directeur de publication RAY Bruno, Parcs et jardins au Mans, date de la dernière mise à jour inconnue

- http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/CERTU%20Fiche%203_5%20Encombrement%20des%20trottoirs%20ESPACES%20VERTS.pdf

Certu, Fiche numéro 3.5 : Une voirie pour tous, date de la dernière mise à jour mars 2010, 10 pages

- http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atlas8_-_Dynamiques_et_enjeux_P.pdf

Dynamiques et enjeux paysagers en Sarthe, date de la dernière mise à jour inconnue, 23 pages

- http://www.gestiondifferentiee.org/IMG/pdf/DP_Les_francais_et_les_espaces_verts.pdf

Enquête UNEP-IPSOS, "Les espaces verts de demain, usages et attentes des Français", date de dernière mise à jour en mars 2008

- <http://lemans-vindunum.e-monsite.com/17>

GIET Yvonnick, Le Mans – Vindunum, date de la dernière mise à jour inconnue

- <http://www.arche-nature.fr/>

Le Mans Métropole, directeur de publication BOULARD Jean Claude, l'Arche de la Nature, date de la dernière mise à jour inconnue

- http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0CCIQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.lemans.fr%2Fdownload.do%3Fuuid%3D63B736D2-7F000001-0148245F-E960548&ei=uHKIVY_uF8KaygPOv4GYAg&usg=AFQjCNF5SgnNtFJVVD6AUvqF7DeiwTvGnQ&bvm=bv.96339352,d.bGQ

Le Mans Métropole, Le Mans – ville Nature 2013, date de dernière mise à jour courant 2013

<http://www.lemans.fr/page.do?t=2&uuid=9DEDA44F-D4D0B214-3FB59C77-43E3C3D9>

Ville de Le Mans et Le Mans Métropole, Les parcs publics, date de la dernière mise à jour 10 décembre 2013

- http://insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=3&ref_id=13543

LEBEAUPIN Anne, FRABOUL Serge, Le Mans et ses quartiers, Dossier INSEE n°11, juin 2004, 80 pages

- [http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atlas6 -
_12_unites_paysageres.pdf](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atlas6_-_12_unites_paysageres.pdf)

Les paysages à l'échelle du département, date de la dernière mise à jour inconnue, 5 pages

- [http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atlas7 - UP par UP.pdf](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atlas7_-_UP_par_UP.pdf)

Les paysages à l'échelle des unités paysagères, date de la dernière mise à jour inconnue, 57 pages

- <http://www.lemans.fr/page.do?t=2&uuid=2B59540C-7F000001-39A1ECB3-7D4B422D>

Ville de Le Mans et Le Mans Métropole, Les finances, date de la dernière mise à jour 7 janvier 2015

Table des matières

INTRODUCTION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
---------------------------	------------------------------------

CHAPITRE 1 – CARACTERE DE LA VILLE DU MANS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
---	------------------------------------

1. Contexte géographique et paysager de la ville	Erreur ! Signet non défini.
1.1. Localisation	Erreur ! Signet non défini.
1.2. Espaces fluviaux	Erreur ! Signet non défini.
1.3. L'unité paysagère du Mans	Erreur ! Signet non défini.
1.3.1. L'eau comme dénominateur commun	Erreur ! Signet non défini.
1.3.2. Des paysages fortement anthropisés	Erreur ! Signet non défini.
a) Un réseau de communication dense	Erreur ! Signet non défini.
b) Des espaces propices aux activités	Erreur ! Signet non défini.
c) Une forte concentration du bâti	Erreur ! Signet non défini.
d) Des sous unités paysagères identifiables	Erreur ! Signet non défini.
2. Émergence d'une ou de plusieurs identités du Mans ?	Erreur ! Signet non défini.
2.1. L'habitat au fil des siècles	Erreur ! Signet non défini.
2.1.1. De l'époque celtique au Moyen Age	Erreur ! Signet non défini.
2.1.2. Du Moyen Age à la Renaissance	Erreur ! Signet non défini.
2.1.3. Du XVIII ^{ème} au XIX ^{ème} siècle	Erreur ! Signet non défini.
2.1.4. XX ^{ème} siècle	Erreur ! Signet non défini.
2.2. Économie mancelle	Erreur ! Signet non défini.
3. Les divers quartiers et leurs caractéristiques	Erreur ! Signet non défini.
3.1. La spatialité des quartiers vers la fin du XX ^{ème} siècle	Erreur ! Signet non défini.
3.2. L'organisation spatiale des quartiers au XXI ^{ème} siècle	Erreur ! Signet non défini.

CHAPITRE 2 – LES PAYSAGES URBAINS AU TRAVERS DES ESPACES VERTS PAYSAGERS DU MANS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
---	------------------------------------

1. Typologie et état des lieux des espaces verts paysagers	Erreur ! Signet non défini.
1.1. Les espaces verts manœuvrés dans leur globalité	Erreur ! Signet non défini.
1.2. Les espaces verts ciblés par la problématique	Erreur ! Signet non défini.
1.2.1. Les jardins et squares :	Erreur ! Signet non défini.
1.2.2. Les parcs :	Erreur ! Signet non défini.
2. Analyse qualitative et quantitative des espaces verts paysagers au Mans	Erreur ! Signet non défini.
2.1. Analyse qualitative	Erreur ! Signet non défini.
2.1.1. Qualité et type d'aménagement	Erreur ! Signet non défini.
2.1.2. Qualité et superficie	Erreur ! Signet non défini.
2.2. Analyse quantitative	Erreur ! Signet non défini.
3. Usage et fonction de ces espaces	Erreur ! Signet non défini.

CHAPITRE 3 - QUELLE EST REELLEMENT LA PLACE DU VEGETAL DANS L'ESPACE URBAIN DE LA VILLE DU MANS ?	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
--	------------------------------------

1. Evolution des espaces verts paysagers au Mans	Erreur ! Signet non défini.
1.1. De l'état des lieux au constat	Erreur ! Signet non défini.
1.2. Où est la place du végétal dans les projets urbains de modernisation du centre	Erreur ! Signet non défini.
1.2.1. Le réaménagement de la place des jacobins et le cas de la fête foraine aux Quinconces	Erreur ! Signet non défini.
1.2.2. La restructuration de la place de la République	Erreur ! Signet non défini.
1.2.3. Le projet de création de la nouvelle ligne du tramway	Erreur ! Signet non défini.
1.3. Quel devenir pour le végétal ?	Erreur ! Signet non défini.
1.3.1. Un futur ombragé	Erreur ! Signet non défini.
a) Quelle place pour l'arbre au sein de la ville ?	Erreur ! Signet non défini.
b) Et nos espaces verts paysagers ?	Erreur ! Signet non défini.

1.3.2.	ou un futur ensoleillé ?	Erreur ! Signet non défini.
2.	Quelles peuvent être les raisons de cette image minérale ancrée du Mans	Erreur ! Signet non défini.
2.1.	Une évolution des mentalités	Erreur ! Signet non défini.
2.2.	Une ville « contre nature » ?	Erreur ! Signet non défini.
3.	La nature en ville : les nouvelles formes de végétalisation ?	Erreur ! Signet non défini.

CONCLUSION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
-------------------------	------------------------------------

ANNEXES.....	40 - 49
Annexe 1 : Fiches récapitulatives des espaces verts	40 - 46
Annexe 2 : Carte des jardins, squares et parcs du Mans	47
Annexe 3 : Article du Maine Libre de septembre 2014	48
Annexe 4 : Itinéraire du Boulevard Nature	49

BIBLIOGRAPHIE	50-52
----------------------------	--------------

TABLE DES ILLUSTRATIONS	55
--------------------------------------	-----------

TABLE DES TABLEAUX.....	56
--------------------------------	-----------

Table des illustrations

Photo 1 : Carte de la Sarthe	Erreur ! Signet non défini.
Photo 2 : Carte de l'unité paysagère 12 de la Sarthe	4
Photo 3 : Le plan de Vindunum au milieu du I ^{er} siècle après J-C	7
Photo 4 et 5 : Les rues du Vieux Mans et les maisons à pans de bois	7
Photo 6 : Coupe schématique du Mans.....	8
Photo 7 : Vue ancienne de la place des Jacobins	8
Photo 8 : Vue de la place des Jacobins contemporaine	9
Photo 9 : Carte des quartiers manceaux.....	10
Photo 10 : Carte des jardins avec les distances.....	14
Photo 11 : Carte spatialisant les jardins	14
Photo 12 : Carte des parcs avec les distances.....	15
Photo 13 : Carte spatialisant les parcs	15
Photo 14 : Répartition des jardins, squares et parcs selon leur degré d'aménagement	18
Photo 15 : Carte spatialisant les espaces verts en fonction des quartiers manceaux	20
Photo 16 : Schéma récapitulatif des composantes préalablement décrites	22
Photo 17 : Répartition tous les 50 ans.....	25
Photo 18 : Photos comparatives de la place des Jacobins	26
Photo 19 : Photos comparatives de la place de la République	27
Photo 20 : Ligne T2 du tram	28
Photo 21 : Projet de ceinture verte – Atlanta	28
Photo 22 : Apports positifs de l'arbre en ville, selon Le Gourriérec, 2002	29
Photo 23 : Répartition du budget 2014	31
Photo 24 : Détails du budget 2015 dédié au service nature en ville.....	31
Photo 25 : Plan masse du parc et photo du déversoir (CAUE 72)	37

Table des tableaux

Tableau 1 : Classification des espaces verts en fonction de leur degré d'aménagement	17
Tableau 2 : Superficie des jardins, squares et parcs	19
Tableau 3 : Les trois logiques d'usage des espaces verts selon certains auteurs	21
Tableau 4 : Les principales attentes des usagers d'un jardin et parc.....	22
Tableau 5 : Répartition des espaces selon leur année de création	24

RÉSUMÉ

Dans un territoire qui s'urbanise au détriment des zones de verdure et une demande sociale, voire politique de nature croissante, une question subsiste, comment s'organise le végétal dans les paysages urbains ?

En effet, les villes de par leurs caractères historiques, les destructions possibles lors de la 2^{ème} guerre mondiale, les impulsions politiques, les configurations de métropole et banlieues mouvantes liées au développement économique ou industriel se doivent de trouver leur harmonie, leur identité paysagère dans leur cadre urbain. Elles peuvent donc rapidement se trouver compartimentées et se voir modéliser en stéréotype de villes vertes ou villes minérales. C'est le cas du Mans, ma ville natale. Cette ville est emprisonnée dans son image de ville minéralisée. Mais quelle est réellement la trajectoire des paysages urbains dans la ville du Mans ?

Afin d'éclairer cette question, ce mémoire se cristallise autour de la problématique suivante : Quelles sont les dynamiques des espaces verts paysagers ? Ce terme sera centralisé sur les jardins, squares et parcs publics manceaux.

L'analyse du caractère de la ville et de ses espaces verts apporte des éléments concrets à une question sous-jacente « quelle est réellement la place du végétal dans l'espace urbain de la ville du Mans ? ».

Ce mémoire démontre l'équilibre manceau entre les espaces urbains et les espaces verts paysagers illustré par les diverses dynamiques du végétal.

mots-clés : paysage urbain, espaces verts paysagers publics, jardins et parcs, dynamique du végétal, Le Mans

ABSTRACT

As a territory that urbanizes to the detriment of green spaces and a social demand, or even a growing politic one, there is a question that remains : how does the plant set up in any urban landscapes?

In fact, some cities according to their historic personality, possible knocked down during the Second World War, politics impetus, the cities and suburbs moving configurations linked to economic or industrial developments have to find their harmony, their landscape identity in the framework of an urban space. They can be quickly compartmentalized and one could make them modelling in stereotype either green or mineral city. That's the case of Le Mans, my native city. This city is imprisoned into the image of a mineralized city. But really, what is the path of the urban landscapes into the city of Le Mans?

In order to spot this question, this report is established around the following matter : what are the green spaces dynamics ? Green spaces are centralized around the public gardens and parks according to my work.

An analysis about Le Mans personality and green spaces bring some concrete elements about a below question: "what is the real place for the plant in the urban space into Le Mans city?"

This report demonstrates the balance of Le Mans city between urban and green landscape spaces illustrated by many varied plant dynamics.

keywords : Urban landscape, green landscape public space, gardens and parks, plant dynamic, Le Mans

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) Marion POUPLIER
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le **21/06/2015**

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

